



2024 | 2025

RAPPORT ANNUEL



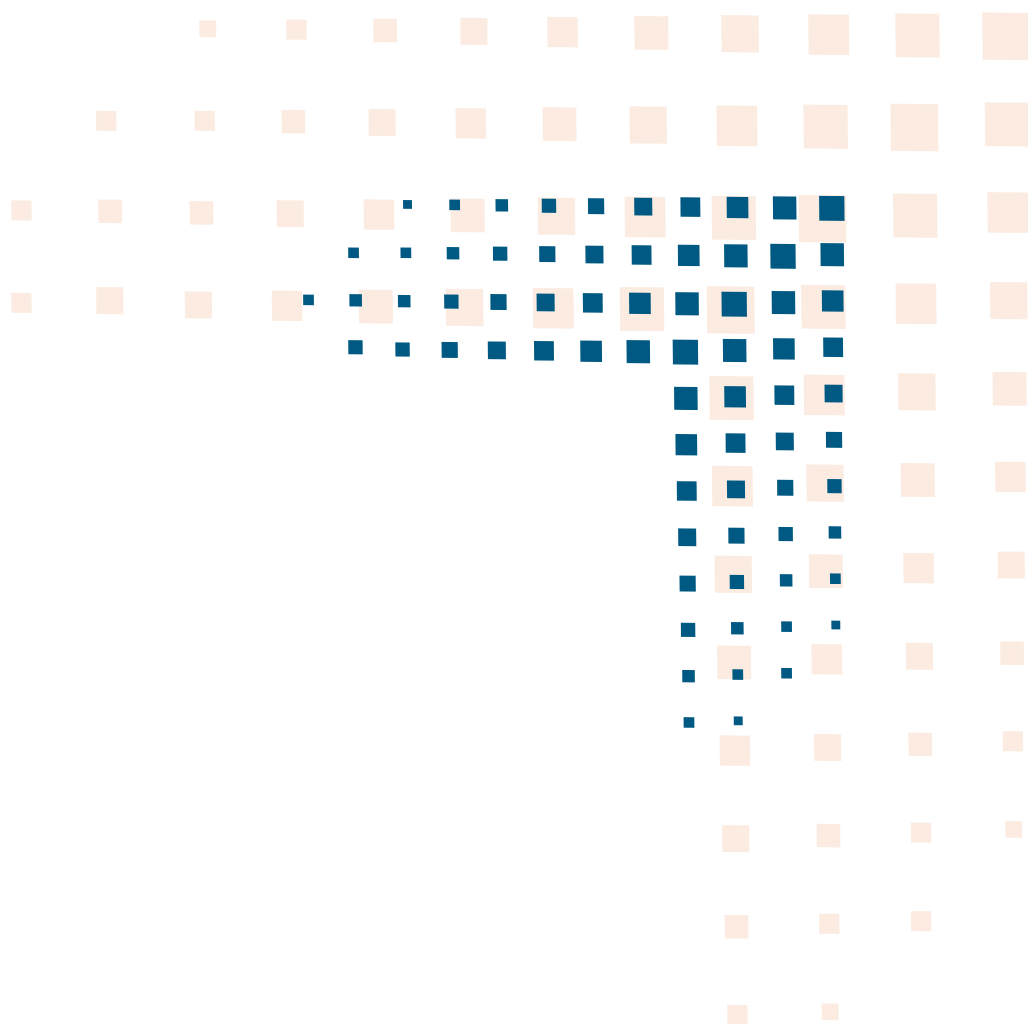
Ordre des conseillers
et conseillères d'orientation
du Québec

www.orientation.qc.ca



2024 | 2025

RAPPORT ANNUEL





Tables des matières

Rapport d'activités

Lettres de présentation 6

Mission, vision et valeurs 7

Rapport de la présidente 8

Rapport de la directrice
générale et secrétaire 10

Renseignements généraux
sur les membres 14

Gouvernance 17

Conseil d'administration 17

Rémunération et participation
aux réunions 19

Rapport du conseil d'administration 21

Comités spécialisés du conseil
d'administration 24

Assemblée générale 27

Éthique et déontologie des administratrices,
des administrateurs et des membres
des comités statutaires 28

Équipe de l'Ordre 29

Protection du public 30

Comité d'accès à l'exercice
et au contrôle de la profession 30

Comité de la formation 33

Autorisations liées à la pratique
d'activités réservées 34

Activités relatives à l'inspection
professionnelle 35

Activités relatives aux normes
professionnelles et au soutien
à l'exercice de la profession 42

Bureau du syndic 44

Comité de révision 49

Conseil de discipline 50

Activités relatives à la conciliation
et à l'arbitrage des comptes 52

Activités relatives
aux infractions pénales 53

Activités relatives à l'assurance
responsabilité professionnelle 54

Activités relatives à l'indemnisation 54

Développement
des compétences 55

Rôle sociétal
et communications 58

États financiers

Sommaire 65

Rapport des auditeurs indépendants 66

Résultats 68

Évolution de l'actif net 69

Situation financière 70

Flux de trésorerie 71

Notes complémentaires 72

Renseignements complémentaires 78

Lettres de présentation

Madame Nathalie Roy

Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A3

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de présidente de l'Assemblée nationale du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2025.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

Sonia LeBel,

La ministre responsable de l'Administration gouvernementale
et présidente du Conseil du trésor

Québec, juin 2025

Madame Sonia LeBel

Ministre responsable de
l'Administration gouvernementale
et présidente du Conseil du trésor

Cabinet de la ministre responsable
de l'Administration gouvernementale
et présidente du Conseil du trésor

875, Grande-Allée Est
4^e étage, secteur 100
Québec (Québec) G1R 5R8

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2025.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

La présidente,
Caroline Dufour, c.o.

Montréal, juin 2025

Madame Mélanie Hillinger

Présidente
Office des professions du Québec
800, place D'Youville, 10^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de présidente de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2025.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

La présidente,
Caroline Dufour, c.o.

Montréal, juin 2025

Mission, vision et valeurs

Mission

L'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec assure la protection du public en surveillant l'exercice de la profession et en lui fournissant des recours légaux. Cette protection du public s'articule également autour de l'accessibilité et de la qualité des services d'orientation ainsi que du positionnement sur les enjeux de société en lien avec son champ d'exercice. De plus, l'Ordre soutient ses membres dans le développement et la consolidation de leurs compétences, dans le respect de leurs obligations.

Vision

Grâce à son leadership et son approche collaborative, l'Ordre vise à favoriser l'accès à l'expertise et aux services offerts par les conseillères et conseillers d'orientation, considérés comme essentiels à la société.

Énoncé de pertinence sociale¹

Les c.o., grâce à leur expertise de la relation individu-travail-formation, visent le mieux-être personnel et professionnel des personnes en mobilisant leur potentiel et en les aidant à prendre leur place dans la société tout au long de leur vie.

Valeurs

L'Ordre s'appuie sur des valeurs fondamentales qui guident et soutiennent son équipe ainsi que ses administrateurs et administratrices dans l'ensemble de leurs actions. Ces valeurs revêtent une importance centrale compte tenu de l'imputabilité de l'Ordre envers le public et ses membres, de son autonomie d'action et de son rôle dans la construction de l'identité professionnelle de ses membres.

- **L'Ordre aborde toute situation avec Rigueur**

Dans un souci de cohérence, de logique et d'objectivité, avec le recul nécessaire à la recherche de solutions fondées sur des éléments scientifiques, légaux, réglementaires et éthiques pour agir au moment opportun.

- **L'Ordre aborde toute situation avec Respect**

En faisant preuve de considération envers toutes les personnes avec qui il entre en relation et en évitant toute forme de discrimination. Ses actions incarnent les notions de courtoisie, de diligence, de confiance et de discrétion par la voie de paroles et de gestes sensibles à l'égard d'autrui.

- **L'Ordre aborde toute situation avec Engagement**

Afin que chaque membre de l'équipe puisse se dépasser en vue de l'atteinte de nos objectifs, ce qui se traduit dans la mobilisation collective vers l'excellence des services offerts au public et aux membres. Cet engagement se manifeste aussi par la solidarité entre les collègues et par un fort sentiment d'appartenance.

- **L'Ordre aborde toute situation avec Équité**

Pour respecter les droits de toute personne et pour assurer un traitement juste, considérant les particularités et les besoins de chacun et chacune.

- **L'Ordre aborde toute situation avec Intégrité**

En reconnaissant les limites de ses compétences, en faisant preuve de loyauté envers la profession et en diffusant une information exacte et pertinente. Cela suppose qu'il agit de façon à préserver la confiance du public et de ses membres, en cohérence avec ses autres valeurs fondamentales.

1. L'énoncé de pertinence sociale a été adopté par le conseil d'administration en 2010, à la suite d'une réflexion collective avec les c.o.



Rapport de la présidente

Caroline Dufour, c.o.

Présidente de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec

Une année de transition

Cette année a été marquée, entre autres, par deux transitions. La première a trait au changement à la présidence de notre ordre. C'est avec un profond sentiment d'honneur que j'accepte le mandat que m'a confié le conseil d'administration de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec (OCCOQ) à l'été 2024. Je suis reconnaissante de la confiance témoignée par mes pairs et entame ce mandat avec le souci de poursuivre les actions et les dossiers en cours, tout en m'adaptant aux enjeux de notre profession.

La seconde transition concerne notre planification stratégique, puisque nous avons entamé notre nouveau plan couvrant la période 2024-2028. Il s'inscrit dans la continuité des efforts de l'Ordre visant à favoriser l'accès à l'expertise et aux services considérés comme essentiels à la société qui sont offerts par les conseillères et conseillers d'orientation. Par son leadership et son approche collaborative, l'Ordre vise le renforcement de nos partenariats, la sensibilisation active du public à notre profession et le développement de nos ressources internes.

Orientations du Plan stratégique 2024-2028

À cette première étape du Plan stratégique 2024-2028, le moment est propice pour établir les bases de nos prochaines actions. Les stratégies retenues pourront nécessiter des ajustements pendant que des actions pourront s'ajouter pour s'ajuster à la réalité changeante et ainsi assurer la pertinence des actions posées. Nous espérons que les quatre années à venir soient marquées par l'in-

novation, la collaboration et un engagement fort envers notre mission et notre profession. Plus spécifiquement, nous avons conçu trois orientations stratégiques permettant l'atteinte de notre mission de protection du public. Celles-ci se déclinent ainsi :

1. favoriser l'accès à la formation et à des services d'orientation, de counseling et d'intervention psychosociale par la sensibilisation du public et des acteurs influents aux multiples facettes de notre profession;
2. assurer la qualité des services offerts par les c.o. à l'aide d'une offre de formation actualisée et variée, de la surveillance de la pratique illégale des activités réservées à l'initiation à une culture de supervision;
3. améliorer les mécanismes organisationnels de l'Ordre pour permettre une adaptation aux changements, l'efficacité des processus et la gestion intégrée des risques.

Rayonnement et pertinence de la profession

Le chantier de modernisation du système professionnel lancé par la ministre Sonia LeBel et confié à l'Office des professions du Québec s'est poursuivi cette année. À la reprise des activités de l'Assemblée nationale à l'automne, nous avons été conviés en commission parlementaire afin d'y présenter notre mémoire sur l'apport des c.o. dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines, au regard des différents programmes et services offerts à la population. Au cœur de ce chantier portant sur l'élargissement des pratiques professionnelles et dans un esprit de collaboration interprofessionnelle, nous avons présenté notre position commune avec l'Ordre professionnel des sexologues du Québec et l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec. Nous avons pu faire état des compétences et des connaissances que les c.o. détiennent en matière



Rapport de la présidente

de diagnostic des troubles mentaux. Le projet de loi n° 67 a obtenu la sanction quelques semaines plus tard.

Par ailleurs, à la suite des représentations auprès des gouvernements provincial et fédéral afin que les services professionnels offerts à la population par nos membres soient exonérés de taxes, ce dossier s'est conclu en juin : les services de nos membres, reconnus au Québec comme des professionnels offrant des services de counseling thérapeutique, et des personnes détenant un permis leur permettant d'exercer la psychothérapie sont maintenant exonérés des taxes.

Consultations et collaborations

La collaboration interprofessionnelle demeure une priorité dans nos actions, autant avec nos collègues des ordres du domaine de la santé mentale et des relations humaines qu'avec ceux de l'éducation, de la santé et de l'ensemble du système professionnel. Que ce soit à la table de collaboration interprofessionnelle en santé et services sociaux, à la table des ordres en éducation, au Conseil interprofessionnel du Québec ou à la suite de diverses consultations auprès de l'Office des professions du Québec et des ministères provinciaux ou fédéraux, nous contribuons aux discussions et nous nous impliquons dans la recherche de solutions, et ce, dans une optique de protection du public.

Dans le cadre de la création de Santé Québec, la transformation du système de santé et de services sociaux nous a été présentée. Nous avons été invités à participer à sa planification stratégique ainsi qu'à diverses consultations sur la mise en place de mesures de transition et à l'intégration d'une nouvelle plateforme de partage sécuritaire de renseignements de santé qui respecte les obligations règlementaires de nos membres (dossier de santé numérique).

L'accessibilité compétente aux services des c.o. par l'ensemble de la population demeure au centre de nos préoccupations. À l'automne, nous avons pu en discuter avec des membres du personnel du ministère de l'Enseignement supérieur. Nos discussions concernaient des initiatives qui pourraient faciliter l'obtention de l'attestation pour le diagnostic des troubles mentaux par les c.o. en cohérence avec les travaux du rapport David déposé au printemps 2023 et du projet de loi n° 67. Notre tournée annuelle des universités qui voient à la formation des c.o. visait le partage des connaissances touchant les enjeux et réalités en formation initiale, et

aussi la recherche de solutions novatrices pour faciliter l'accès à la formation. Ces rencontres se poursuivront cette année pour s'ouvrir sur des échanges de plus en plus constructifs.

Enfin, en novembre, la Direction de l'information sur le marché du travail au sein du ministère de l'Emploi et du Développement social du Canada a entamé une consultation visant la révision de la Classification nationale des professions (CNP). Nous avons rencontré à quelques reprises les gestionnaires responsables de la révision 2026 afin de discuter d'une possible redéfinition des fonctions principales et conditions d'accès à la profession de conseillers et conseillères d'orientation, et ce, pour permettre une représentation plus juste de la réalité québécoise. Les changements proposés n'ont pu être retenus, la profession n'ayant pas la même définition dans l'ensemble du pays.

Remerciements

En terminant, je tiens à remercier toute l'équipe de la permanence, qui agit constamment avec compétence, rigueur et bienveillance. Je remercie particulièrement madame Gaëlle de Roussan, directrice générale de l'Ordre, pour sa collaboration, son jugement sûr et son professionnalisme. Un merci spécial à madame Josée Landry, présidente sortante, qui m'a offert un soutien précieux dans la transition des dossiers politiques et stratégiques. Je tiens également à souligner l'engagement des membres des comités statutaires, des administrateurs et administratrices comme des divers bénévoles, qui croient fermement à notre profession et à notre mandat de protection du public. Finalement, un grand merci à l'ensemble de mes collègues c.o., qui contribuent au rayonnement et à l'accessibilité de notre belle profession.



Rapport de la directrice générale et secrétaire

Gaëlle de Roussan, c.o.

Directrice générale et secrétaire de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec

À titre de directrice générale et secrétaire, c'est avec beaucoup de fierté que je vous présente dans le *Rapport annuel 2024-2025* les activités réalisées par l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec. En consultant chacune des sections, vous aurez un compte rendu détaillé de ces activités, ce qui vous permettra d'apprécier l'ensemble des travaux de l'Ordre en lien avec sa mission première, soit la protection du public.

L'année a été marquée par la stabilisation de l'équipe de l'Ordre et plusieurs consultations sur les plans politique et partenarial. Grâce à ce contexte, l'équipe de l'Ordre a su mobiliser ses ressources pour réaliser l'ensemble du Plan d'action 2024-2025.

Planification stratégique 2024-2028

L'année 2024-2025, première année du Plan stratégique 2024-2028, a été centrée sur trois enjeux : compétence, accessibilité et agilité organisationnelle.

L'Ordre a priorisé les opérations et projets selon leur cohérence avec la protection du public, le lien avec la planification stratégique et les ressources disponibles. Outre les activités opérationnelles obligatoires liées à la mission de l'Ordre, plusieurs résultats concrets ont été obtenus et, globalement, l'ensemble du Plan d'action 2024-2025 a été complété.

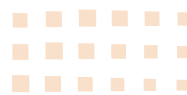
Concernant les actions et projets prévus par la planification stratégique 2024-2028 et le Plan d'action 2024-2025, 50 ont été complétés, 10 ont été ajoutés ou complétés en cours d'année, 11 ont été lancés et doivent être poursuivis en 2025-2026, 10 ont été reportés sans avoir été lancés et 9 n'ont été ni lancés ni reportés.

L'année 2024-2025 a été menée sous le signe de la consultation sur plusieurs thèmes :

- un socle commun des compétences en diagnostic des troubles mentaux par l'Office des professions du Québec;
- la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*;
- la disponibilité de la main-d'œuvre dans le champ de pratique de l'orientation par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
- un référentiel sur les rôles et responsabilités du personnel scolaire par le ministère de l'Éducation;
- le projet de loi n° 67 à l'Assemblée nationale et la production d'un mémoire sur le sujet;
- la Classification nationale des professions par le ministère de l'Emploi et du Développement social du Canada;
- l'équité salariale des c.o. dans le milieu scolaire et dans celui de la santé et des services sociaux par la CNESST.

Les activités opérationnelles et les projets, au cœur de la mission de l'Ordre

Les activités opérationnelles essentielles à la protection du public sont la raison d'être de la mission de l'Ordre. Dans le processus de restructuration, l'importance de l'agilité organisationnelle, de ne pas travailler en vase clos et de respecter les ressources de l'Ordre, n'a pas empêché les activités opérationnelles qui reviennent chaque année de se faire.



Le service-conseil en éthique et en déontologie a répondu directement aux questions des membres de l'Ordre. Échanger avec les membres dans leur délibération éthique et leurs questionnements déontologiques permet de rester à l'affût des enjeux liés à la pratique professionnelle et d'agir en prévention pour protéger le public.

Pour soutenir les membres dans la gestion rigoureuse de leur pratique en cohérence avec le nouveau *Guide explicatif du Règlement sur les dossiers, les cabinets de consultation et la cessation d'exercice des membres de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec*, l'Ordre a revu sa formation en tenue, détention et maintien des dossiers professionnels et a complété un projet pilote auprès de membres volontaires. La formation sera rendue disponible auprès de tous les c.o. en 2025-2026. De plus, l'équipe continue ses travaux afin de diffuser de la documentation en lien avec la tenue de dossier pour faciliter l'application du *Règlement sur les dossiers, les cabinets de consultation et la cessation d'exercice des membres de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec*.

Au cours de l'année, nous avons aussi entrepris une réorganisation importante des processus entourant l'admission à l'Ordre. Elle donnera l'occasion de passer en revue nos manières de faire et les objectifs à poursuivre pour mettre en place les changements législatifs liés au projet de loi n° 67, tout en améliorant notre efficacité. Les travaux vont s'étendre sur les prochaines années afin d'assurer l'agilité organisationnelle requise pour soutenir l'accès à la profession et la protection du public.

L'Ordre a également tenu sa Journée de formation continue sous le thème « Intelligence artificielle : influence sur l'orientation et le développement de carrière ». Rassemblant 181 participantes et participants, la journée a permis d'échanger des idées avec plusieurs personnes expertes sur des thèmes liés à l'intelligence artificielle, dont son évolution, ses incidences sur les métiers, la déontologie, les enjeux actuels et à venir ainsi que le sens du travail.

Grâce à un partenariat avec le Secrétariat à la condition féminine, nous avons fait démarrer la révision et la bonification du site Espace parents dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Plus spécifiquement, le site Web sera revu pour sensibiliser et outiller les jeunes et leurs

parents en matière de diversification des choix scolaires et professionnels en plus de mettre au point du contenu pertinent pour transcender les stéréotypes. Le site a été conçu pour aider les parents du Québec à mieux comprendre ce que vivent leurs jeunes en leur donnant des outils pour les accompagner dans leur développement personnel et identitaire, et ce, tout au long de leurs études. Il continue d'attirer les parents en grand nombre.

Soutenu par le ministère de l'Enseignement supérieur, l'Ordre a continué d'implanter la démarche de planification des services d'orientation (PSO) au collégial. La démarche s'avère très appréciée des c.o. et des gestionnaires visés : son déploiement se poursuivra dans la prochaine année partout au Québec afin de joindre le plus de milieux possibles.

Finalement, comme l'année précédente, plusieurs travaux de modification réglementaire ont été entrepris. Toutefois, ils ont dû être mis en attente étant donné le chantier de la modernisation du système professionnel entrepris par la ministre Sonia LeBel.

Gouvernance de l'Ordre, gestion des risques et loi 25

Le conseil d'administration et ses comités restent très actifs et efficaces dans leurs travaux. L'Ordre révisé ses politiques au moins tous les cinq ans et rédige de nouvelles politiques, au besoin. Pendant l'année, deux nouvelles politiques ont été conçues, quatorze ont été révisées et une a été abrogée. Des chartes de comités de gouvernance, des finances et des ressources humaines ont été rédigées.

Le CA a adopté une nouvelle politique sur l'intelligence artificielle destinée au personnel et aux membres de comités ainsi qu'une politique sur la publicité. La politique sur la gestion des risques adoptée en 2023-2024 a été déployée dans les activités de l'Ordre, autant dans les opérations que dans la gouvernance, et le CA a adopté un plan de gestion intégrée des risques pour l'année 2025-2026.

Conformément à la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (loi 25), l'Ordre a entrepris et terminera au courant de la prochaine année le processus de destruction de documents pour s'assurer de ne conserver que ce qui permis par la loi.

Le processus électoral du conseil d'administration n'a pas donné lieu à un vote étant donné le faible nombre de candidatures. Au cours de l'année, l'Ordre a préparé ses opérations afin de tenir les élections 2025 par vote électronique pour faciliter la participation des membres et réduire la gestion documentaire liée au vote par courrier postal.

Des partenariats... toujours plus nombreux

Nous sommes sollicités régulièrement par différents partenaires pour contribuer à des dossiers de développement des compétences, de développement de la pratique et de valorisation de la profession.

En lien avec le développement des compétences

Deux collaborations importantes sont dignes de mention.

Avec le Centre de recherche et d'intervention sur l'éducation et la vie au travail (CRIEVAT), un regroupement de chercheuses et chercheurs de l'Université Laval consacré à l'étude des relations individu-formation-emploi au Canada, les bases d'une collaboration permettant diffuser publications, formation continue et outils pour les membres de l'Ordre a été lancé.

Avec le CERIC, un organisme canadien qui fait la promotion du développement de carrière au Canada, nous avons poursuivi une collaboration en menant plusieurs actions : diffuser l'offre de formation en français auprès des membres ainsi qu'héberger sur Espace compétence des ateliers captés au cours du congrès Cannexus 2024.

En lien avec le développement de la pratique

La Direction de l'enseignement universitaire et la Direction générale des affaires universitaires, de la recherche et de l'innovation en enseignement supérieur ont sollicité l'Ordre pour procéder à des échanges sur l'optimisation de la formation en psychologie et en santé mentale. Ces travaux découlent, entre autres, du rapport David déposé au printemps 2023, dont l'une des 18 recommandations concerne l'Ordre des conseillers et des conseillères d'orientation du Québec (recom-

mandation 12). La collaboration vise à faciliter l'accès à la formation pour l'obtention d'une attestation pour le diagnostic des troubles mentaux et du permis de psychothérapie pour les c.o.

Le Fonds Desjardins en recherche-intervention sur l'éducation, l'orientation et la vie au travail a été créé par l'Université Laval. Son but est de promouvoir et de soutenir financièrement la recherche universitaire et la formation de la relève dans ce domaine. L'Ordre a maintenu sa participation au comité directeur en tant qu'organisme dont les intérêts sont compatibles avec ceux du fonds et ainsi participer à la surveillance de son utilisation.

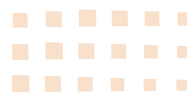
En lien avec la valorisation de la profession

L'Ordre a poursuivi sa participation au comité de valorisation des personnes professionnelles du domaine du développement de carrière, counseling et orientation. Plusieurs actions et publications ont été faites en lien avec la valorisation de la profession. Le comité a été mis en place à l'initiative des représentants et représentantes des programmes en développement de carrière de l'Université du Québec à Montréal en collaboration avec les universités qui offrent le programme donnant ouverture au permis, soit l'Université de Sherbrooke et l'Université Laval, ainsi que les associations professionnelles en orientation et en développement de carrière.

Ressources humaines

La gestion des ressources humaines, dans un contexte de changement à la direction générale, est d'une importance capitale et reste un défi, comme c'est le cas pour l'ensemble du marché du travail actuel.

Dès le 1^{er} janvier 2024, la transition à la direction générale est devenue officielle et j'ai effectué mon entrée en poste. La transition s'est faite de manière fluide grâce à Martine Lacharité, qui a planifié et accompagné la transition à titre de conseillère stratégique. L'approche a permis de minimiser les risques de perte d'expertise au sein de l'organisme.



Ilia Essopos, c.o., directrice de la pratique professionnelle, a quitté son poste mais reste une collaboratrice en lien avec plusieurs dossiers, dont la représentation de l'Ordre au Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale (COAMF). Une nouvelle directrice de la qualité de l'exercice, Geneviève Katia Bergeron, c.o., a effectué son entrée en poste en février 2025. Malgré les défis — et à notre grande satisfaction —, le travail se poursuit de façon exceptionnelle.

Comme un changement ne vient jamais seul, l'Ordre a également été touché par les tendances du marché du travail et a affiché un taux de roulement de son personnel pour l'année 2024-2025 de 8 %, une nette diminution par rapport au roulement de 27 % de l'année précédente.

En conclusion

Enfin, je souhaite exprimer ma sincère gratitude à l'ensemble des membres de l'équipe pour leur dévouement exemplaire, leur rigueur professionnelle, leur engagement et leur capacité à relever les défis avec résilience. Je suis profondément fière du travail accompli par cette équipe restreinte, confrontée à la pression de gérer efficacement de nombreux dossiers prioritaires au milieu de changements organisationnels significatifs. Un merci chaleureux aux membres des comités et aux bénévoles, dont l'engagement permet à notre équipe d'assumer ses responsabilités avec succès. Je tiens également à exprimer ma reconnaissance envers les membres du conseil d'administration pour leur disponibilité, leur confiance et leurs précieux conseils. Un merci particulier à notre nouvelle présidente, madame Caroline Dufour, pour son ouverture, sa pensée stratégique et sa détermination.

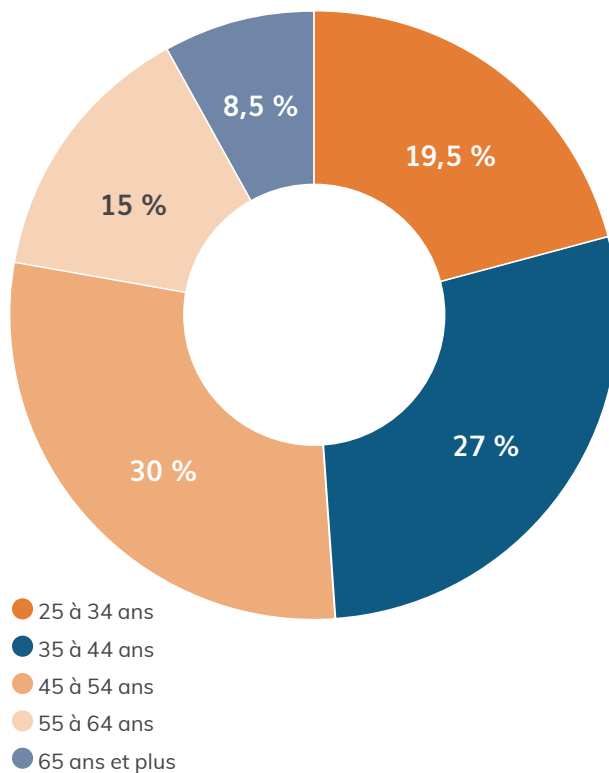
Renseignements généraux sur les membres

Répartition géographique

RÉGIONS ADMINISTRATIVES	NOMBRE DE MEMBRES
Bas-Saint-Laurent (01)	63
Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	93
Capitale-Nationale (03)	486
Mauricie (04)	83
Estrie (05)	264
Montréal (06)	493
Outaouais (07)	56
Abitibi-Témiscamingue (08)	20
Côte-Nord (09)	31
Nord-du-Québec (10)	9
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	29
Chaudière-Appalaches (12)	220
Laval (13)	82
Lanaudière (14)	87
Laurentides (15)	130
Montérégie (16)	371
Centre-du-Québec (17)	82
Hors Québec	27
TOTAL DES MEMBRES	2 626
TOTAL FEMMES (83 %)	2 190
TOTAL HOMMES (17 %)	436

Répartition des membres selon l'âge

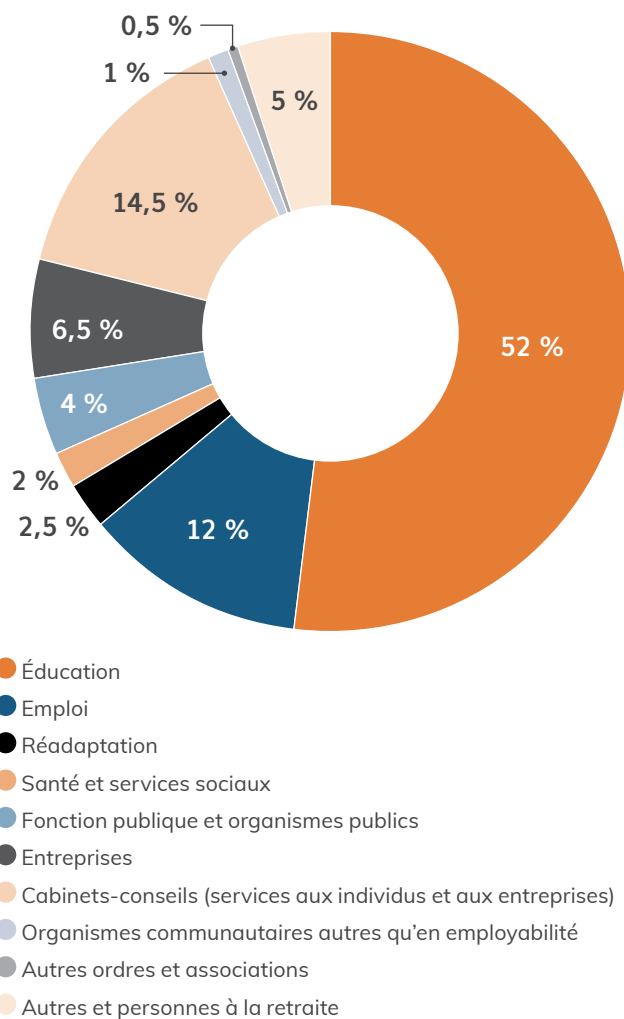
ÂGE	TOTAL	% (ARRONDI)
25-34 ans	504	19,5 %
35-44 ans	712	27 %
45-54 ans	792	30 %
55-64 ans	397	15 %
65 ans et plus	221	8,5 %
TOTAL	2 625	





Répartition des membres selon les milieux de pratique

MILIEUX DE PRATIQUE	TOTAL	% (ARRONDI)
Éducation	1 368	52 %
Primaire	18	
Secondaire – secteur jeunes	596	
Secondaire – secteur adultes	256	
Centre administratif	52	
Cégep	270	
Université	67	
Université (consultation)	109	
Emploi	306	12 %
Organismes de développement de l'employabilité	291	
Emploi-Québec	15	
Réadaptation	58	2,5 %
Compagnies d'assurances	14	
CNESST, SAAQ, IVAC	11	
Centres de réadaptation	33	
Santé et services sociaux	55	2 %
Centres hospitaliers	18	
CLSC, CISSS ou CIUSSS	28	
Centre de détention et de réhabilitation	9	
Fonction publique et organismes publics	108	4 %
Entreprises	170	6,5 %
Cabinets-conseils (services aux individus et entreprises)	383	14,5 %
Organismes communautaires autres qu'en employabilité	32	1 %
Autres ordres et associations	11	0,5 %
Autres et personnes à la retraite	135	5 %
TOTAL	2 626	100 %



Inscription au tableau au 31 mars 2025

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU

Membres inscrits au tableau au 31 mars de l'exercice précédent	2 654
+ Nouvelles inscriptions au cours de l'exercice	94
Permis temporaires délivrés conformément à la <i>Charte de la langue française</i>	2
Permis restrictifs temporaires à la suite de la reconnaissance d'une équivalence délivrés en vertu de l'art. 42.1. par. 1 du <i>Code des professions</i>	11
Permis réguliers délivrés en vertu d'un diplôme par les établissements d'enseignement donnant ouverture au permis conformément à l'art. 184 du <i>Code des professions</i>	81
Permis réguliers délivrés à la suite de la reconnaissance d'une équivalence (au total)	0
De la formation ou d'un diplôme obtenu au Québec	0
De la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Québec, mais au Canada	0
De la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Canada	0
+ Réinscriptions	53
- Radiations pour non-paiement	50
- Démissions	117
- Décès	8
- Permis restrictifs temporaires révoqués	0
= TOTAL DES MEMBRES AU 31 MARS 2025	2 626

INSCRIPTIONS PAR TYPE DE PERMIS

Titulaires d'un permis temporaire délivré conformément à la <i>Charte de la langue française</i>	2
Titulaires d'un permis restrictif temporaire délivré à la suite d'une demande de reconnaissance	26
Titulaires d'un permis régulier	2 598

CLASSEMENT DE COTISATION

(Dates de versements : 1/4, 1/5, 1/6)

COÛT

Membres réguliers	2 351	670,00 \$
Membres recrues	72	335,00 \$
	24	502,50 \$
	10	167,50 \$
Membres non en exercice	81	167,50 \$
Membres hors Québec	2	167,50 \$
Membres hors Canada	8	167,50 \$
Membres émérites	4	—
Membres à vie	37	—
Membres Prix Wilfrid-Éthier	2	—
Membres retraités	53	67,00 \$
TOTAL	2 625	

LIMITATION DU DROIT D'EXERCICE

2

SUSPENSION DU DROIT D'EXERCICE

0

AUTORISATIONS SPÉCIALES D'EXERCER UNE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE RÉSERVÉE AUX MEMBRES DE L'ORDRE

0

ACTIVITÉS RÉSERVÉES

Permis de psychothérapie	200
Accréditations à la médiation familiale	15
• Avec engagement : 0	
• Sans engagement : 15	
Attestations de formation pour le diagnostic des troubles mentaux	32

ÉTUDIANTES ASSOCIÉES ET ÉTUDIANTS ASSOCIÉS

74

MEMBRES EXERÇANT AU SEIN D'UNE SOCIÉTÉ

Conformément au *Règlement sur l'exercice de la profession de conseiller d'orientation en société*, les c.o. sont autorisés à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société depuis 2013.

Sociétés par actions (SPA) déclarées (nouvelles ou anciennes)	47
Membres* actionnaires dans les SPA déclarées	48
Sociétés en nom collectif à responsabilité limitée (SENCRL) déclarées (nouvelles ou anciennes)	1
Membres* associés dans les SENCRL déclarées	2

* Ce renseignement exclut tout membre à l'emploi de la société ou travaillant sur une base contractuelle. Il exclut également tout actionnaire ou tout sociétaire non membre de l'Ordre.

Conseil d'administration

Mandat

Le conseil d'administration (CA) joue un rôle fondamental dans la réalisation de la mission principale de l'Ordre, qui est d'assurer la protection du public. Il est chargé d'assurer la surveillance générale de l'Ordre ainsi que l'encadrement et la supervision de la conduite de ses affaires. De plus, il veille à l'application des dispositions du *Code des professions* et des règlements qui en découlent. Le CA exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui relèvent de l'assemblée générale des membres. Par l'entremise de ses propres travaux et ceux de ses comités, il contribue à l'avancement de la profession.

Composition

Selon le *Règlement sur l'organisation de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec et sur les élections à son Conseil d'administration*, le CA est composé de onze membres, dont huit sont élus parmi les membres dans cinq régions électorales. Une présidente ou un président est élu parmi ces huit administratrices et administrateurs. Trois autres membres sont nommés par l'Office des professions du Québec. Les mandats sont d'une durée de trois ans.

RÉGION ÉLECTORALE	NOMBRE DE POSTES
1 : Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nord-du-Québec et Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1
2 : Outaouais, Laval, Lanaudière et Laurentides	1
3 : Capitale-Nationale, Mauricie, Chaudière-Appalaches et Centre-du-Québec	2
4 : Estrie et Montérégie	2
5 : Montréal	2

De plus, pour répondre à l'obligation stipulée à l'article 77 du *Code des professions*, une administratrice de moins de 35 ans s'est ajoutée à la composition du CA. Son mandat, d'une durée de trois ans, vient à échéance en 2025.

Présidence

Josée Landry, c.o., a été élue pour un troisième mandat consécutif en juin 2022. Elle n'a toutefois pas complété ce dernier mandat, quittant ses fonctions de présidente en août 2024. Pour la durée non écoulée du mandat, le conseil d'administration a désigné Caroline Dufour, c.o., comme présidente.

PRÉNOM ET NOM	ÉLECTION	NOMBRE DE MANDATS TERMINÉS AU 31 MARS
Josée Landry, c.o.	Juin 2022, 3 ^e mandat Octobre 2019, 2 ^e mandat Juin 2016, 1 ^{er} mandat	2 mandats
Caroline Dufour, c.o.	Août 2024	S.O.

Élections 2024 au conseil d'administration

En 2024, trois postes d'administratrices et d'administrateurs étaient à pourvoir au sein du conseil d'administration dans les régions électorales 1 et 5.

La période de mise en candidature a débuté le 4 mars 2024 et la clôture du scrutin a eu lieu le 2 mai 2024.

Une seule candidature a été reçue pour la région 5, ce qui a permis à Mirela Malushaj, c.o., d'être élue par acclamation. Quant aux postes demeurés vacants, ils ont été comblés par le conseil d'administration en juin 2024 à la suite d'un appel de candidatures. Annie Trudel a été nommée administratrice pour la région 1 et Jean-Pierre Cormier, c.o., administrateur pour la région 5.

Administratrices et administrateurs élus

NOM	ÉLECTION OU NOMINATION (DÉBUT DE MANDAT)	FIN DE MANDAT* OU DÉMISSION	NOMBRE DE MANDATS TERMINÉS AU 31 MARS**	TAUX DE PARTICIPATION AU CA
Région 1 : Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nord-du-Québec et Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine				
Annie Trudel, c.o.	Nommée en juin 2024	Mai 2027	En cours	5/6
Région 2 : Outaouais, Laval, Laurentides et Lanaudière				
Josée Landry, c.o.	Nommée par le CA en septembre 2008, élue en mai 2009, réélue en 2013, 2016, 2019 et 2022	Mai 2025	4 mandats	7/7
Région 3 : Capitale-Nationale, Mauricie, Chaudière-Appalaches et Centre-du-Québec				
Annie Gourde, c.o.	Élue en mai 2016, réélue en mai 2019 et 2022	Mai 2025	3 mandats	6/7
Josée Lachance, c.o.	Élue en mai 2015, réélue en 2018 et 2022	Mai 2025	3 mandats	7/7
Région 4 : Estrie et Montérégie				
Caroline Dufour, c.o.	Nommée par le CA en mars 2017, élue en mai 2019 et réélue en 2022	Mai 2025	2 mandats	7/7
Alexander Leitner, c.o.	Élu en mai 2022	Mai 2025	1 mandat	7/7
Région 5 : Montréal				
Mirela Malushaj, c.o.	Nommée par le CA en juillet 2018, élue en mai 2021 et réélue en mai 2024	Mai 2027	2 mandats	6/7
Jean-Pierre Cormier, c.o.	Nommé par le CA en juin 2024	Juin 2027	En cours	6/6

* L'entrée en fonction des administratrices et administrateurs se fait à la séance du conseil d'administration qui suit l'élection, dont la date de clôture du scrutin est fixée au 1^{er} jeudi de mai.

** Les mandats se terminant en mai 2025 sont considérés comme terminés au 31 mars 2025 pour les besoins du présent rapport.

Administratrices et administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec

NOM	ÉLECTION OU NOMINATION	FIN DE MANDAT* OU DÉMISSION	NOMBRE DE MANDATS TERMINÉS AU 31 MARS**	TAUX DE PARTICIPATION AU CA
Denise Dubois	Nommée le 31 mai 2024	Mai 2027	En cours	6/7
Pierre Chagnon	Nommé le 31 mai 2024	Mai 2027	En cours	6/7
Bernard Deschamps	Nommé le 21 avril 2023	Mai 2025	1 mandat	7/7

* L'entrée en fonction des administratrices et administrateurs se fait à la séance du conseil d'administration qui suit l'élection, dont la date de clôture du scrutin est fixée au 1^{er} jeudi de mai.

** Les mandats se terminant en mai 2025 sont considérés comme terminés au 31 mars 2025 pour les besoins du présent rapport.

Administratrice additionnelle

NOM	ÉLECTION OU NOMINATION	FIN DE MANDAT* OU DÉMISSION	NOMBRE DE MANDATS TERMINÉS AU 31 MARS**	TAUX DE PARTICIPATION AU CA
Émilie Allen, c.o.	Nommée en septembre 2022	Mai 2025	1 mandat	6/7

Rémunération et participation aux réunions

En 2024-2025, la rémunération annuelle de la présidente sortante, Josée Landry, s'est établie à 41 661,12 \$, tandis que celle de la nouvelle présidente, Caroline Dufour, a été de 48 454,56 \$, dans les deux cas en sus des avantages sociaux. La présidente exerce cette fonction à raison de trois jours par semaine. Quant à la directrice générale et secrétaire, Gaëlle de Roussan, elle a reçu une rémunération de 121 922,50 \$, à laquelle s'ajoutent également les avantages sociaux.

Mis à part la présidente, les administratrices et administrateurs élus de l'Ordre ne perçoivent pas de rémunération pour leur participation aux séances du CA. Cependant, ces personnes reçoivent un jeton de 321,28 \$ (45,90 \$/heure) pour leur présence aux réunions des différents comités spécialisés du CA. Ce jeton ne couvre pas le temps de préparation et de déplacement. En ce qui concerne les personnes nommées, elles sont remboursées par l'Office des professions du Québec selon les règles applicables.

ADMINISTRATRICES ET ADMINISTRATEURS	PARTICIPATION AUX COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	TAUX DE PARTICIPATION AUX COMITÉS	RÉMUNÉRATION
Émilie Allen, c.o.	Comité de gouvernance	4/4	432,62 \$
Marie-Hélène Collin, c.o. (mandat se terminant en juin 2024)	Comité de gouvernance	2/2	225,68 \$
Jean-Pierre Cormier, c.o.	Comité de gouvernance	3/3	240,98 \$
Caroline Dufour, c.o.	Comité de gouvernance	3/3	225,68 \$
Annie Gourde, c.o.	Comité des finances et des ressources humaines	7/7	906,52 \$
Josée Lachance, c.o.	Comité stratégique	1/1	187,43 \$
Alexander Leitner, c.o.	Comité des finances et des ressources humaines	4/4	386,33 \$
Mirela Malushaj, c.o.	Comité stratégique	1/1	141,53 \$
Annie Trudel, c.o.	Comité des finances et des ressources humaines	2/3	168,30 \$
Pierre Chagnon	Comité de gouvernance	4/4	S.O.
Bernard Deschamps	Comité des finances et des ressources humaines	7/7	S.O.
Denise Dubois	Comité stratégique	1/1	S.O.
Michel Guimond (mandat se terminant en juin 2024)	Comité de gouvernance	2/2	S.O.

Formation des administratrices et administrateurs relative à leurs fonctions

ACTIVITÉS DE FORMATION SUIVIES AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	NOMBRE DE PERSONNES	
	L'ayant suivie	Ne l'ayant pas suivie
Le rôle d'un conseil d'administration	9	3
La gouvernance et l'éthique	12	0
L'égalité entre les femmes et les hommes	12	0
La gestion de la diversité ethnoculturelle	12	0

Rapport du conseil d'administration

Au cours de l'exercice 2024-2025, le conseil d'administration a tenu sept séances ordinaires. Aucune séance extraordinaire n'a été convoquée.

Principales résolutions du conseil d'administration

Pratiques de gouvernance

Le conseil d'administration a notamment :

- ratifié les décisions prises par le comité des finances et des ressources humaines au cours de l'année;
- appliqué les dispositions relatives à la tenue de l'assemblée générale en vue de la consultation sur le montant de la cotisation annuelle pour 2025-2026; à cet effet, il a :
 - > adopté le budget provisoire pour 2025-2026 à soumettre aux membres,
 - > formulé une recommandation d'augmentation de 20 \$ de la cotisation annuelle pour 2025-2026,
 - > pris acte des commentaires reçus des membres concernant l'augmentation de la cotisation annuelle pour 2025-2026;
- fixé la cotisation annuelle pour 2025-2026 à 690 \$, ce qui représente une augmentation de 20 \$;
- procédé à l'évaluation de la fonction de la présidence;
- pris acte de la démission de Josée Landry, présidente, et désigné Caroline Dufour pour compléter le mandat;
- procédé à l'autoévaluation de sa performance annuelle, analysée par le comité de gouvernance.

Affaires administratives et financières

Le conseil d'administration a notamment :

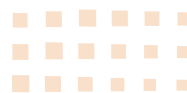
- adopté les états financiers vérifiés par la firme Poirier & Associés au 31 mars 2024;
- reçu le renouvellement de la police d'assurance responsabilité civile des administratrices, administrateurs et dirigeants de l'Ordre pour l'année 2024-2025;
- confirmé Gaëlle de Roussan dans ses fonctions de directrice générale, mettant fin à sa période de probation;
- mandaté le comité des finances et des ressources humaines pour revoir les conditions salariales de la direction générale;
- recommandé aux membres de l'assemblée générale :
 - > de maintenir à 321,28 \$ le jeton de présence pour une journée de réunion pour 2025-2026,
 - > d'approuver la rémunération globale de la présidente à 100 281,35 \$ pour 2025-2026,
 - > de reconduire la firme Poirier & Associés à titre d'auditeur pour effectuer la vérification des états financiers 2024-2025;
- adopté les prévisions budgétaires pour 2025-2026 et révisé celles de 2024-2025;
- octroyé une banque d'heures pour soutenir le transfert de dossiers à la présidence;
- indexé de 3 % les échelles salariales et les jetons de présence des membres des comités statutaires pour 2025-2026;
- adopté les rapports statutaires du Bureau du syndic;
- pris acte des rapports semestriels du comité d'inspection professionnelle et du comité d'accès à l'exercice de la profession;

- modifié :
 - > la *Politique de gouvernance* afin d'assurer une cohérence entre les pratiques et les principes de saine gestion,
 - > la *Politique de gestion financière* pour tenir compte de l'évolution de la structure organisationnelle,
 - > la *Politique du Bureau du syndic* afin d'ajuster un aspect administratif lié à l'évaluation,
 - > la *Politique des conditions de travail du Bureau du syndic* afin d'actualiser certaines dispositions relatives à l'encadrement de l'évaluation, aux ressources matérielles et aux communications internes,
 - > la *Politique de composition et règles de fonctionnement des comités statutaires* et la *Politique de règles de fonctionnement des groupes de travail* pour mieux correspondre aux pratiques en vigueur,
 - > la *Politique relative à la reconnaissance des crédits et de l'expérience de travail dans le cadre d'une demande d'admission par équivalence visant la délivrance d'un permis* en ajoutant des règles particulières pour l'accès à la profession des autochtones,
 - > la *Politique des administratrices et administrateurs élus* au regard des travaux d'évaluation de la fonction de la présidence,
 - > la *Politique des comités statutaires* en ajustant la composition du comité d'accès et de contrôle de l'exercice de la profession,
 - > la *Politique de rémunération des personnes contractuelles* en révisant la rémunération,
 - > la *Politique de remboursement des frais de séjour et de déplacement* précisant la procédure de remboursement pour les administratrices et administrateurs nommés par l'Office des professions,
 - > la *Politique relative à la cotisation, à l'inscription au tableau des membres et aux frais exigibles* révisant l'ensemble des frais à la suite d'une démarche interordre de balisage,
 - > la *Politique des commandites* modifiant notamment les règles et les procédures d'attribution,
 - > la *Politique des formateurs, formatrices et des tuteurs, tutrices* pour ajuster les aspects de rémunération en conformité avec la *Politique salariale*,
 - > la *Politique de communication* dans son entièreté pour l'ajuster aux pratiques actuelles afin de clarifier les rôles et responsabilités, et pour définir les différents moyens de communication;
- abrogé la *Politique de rémunération des inspecteurs et inspectrices*, devenus employés permanents;
- adopté la *Politique de la fonction de la présidence*, laquelle précise les fonctions, la reddition de comptes au conseil d'administration et l'organisation en lien avec l'équipe de permanence;
- adopté la *Politique d'utilisation de l'intelligence artificielle*, définissant ce qui constitue une utilisation appropriée;
- adopté une charte de comité pour la gouvernance et une autre pour les finances et les ressources humaines;
- adopté deux projets de soutien à la gestion de ressources humaines avec Services Québec;
- pris acte du bilan des actions réalisées en 2024-2025 et celles à venir pour 2025-2026;
- adopté le plan de gestion des risques 2025-2026.

Affaires juridiques et réglementaires

Le conseil d'administration a notamment :

- procédé aux radiations pour non-paiement de la cotisation annuelle;
- adopté le projet de rapport annuel 2023-2024;



Gouvernance

- mandaté le comité de la formation, sur recommandation du comité d'inspection professionnelle, d'analyser la formation initiale liée à l'activité réservée sur le diagnostic du retard mental dans les programmes donnant ouverture au permis;
- résolu d'entreprendre les démarches requises pour :
 - > modifier le *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialiste des ordres professionnels*,
 - > abroger le *Règlement sur l'exercice de la profession de conseiller d'orientation en société* dans un souci d'allègement réglementaire;
- maintenu le mode d'élection à la présidence par suffrage des administrateurs et administratrices;
- adopté un cadre d'intervention en matière d'usurpation de titre et d'exercice illégal, incluant les points de bascule entre le coaching et l'orientation;
- étudié l'historique disciplinaire d'un dossier en lien avec un recours prévu à l'article 48 du *Code des professions*;
- adopté un projet de mémoire à soumettre dans le cadre des consultations particulières sur le projet de loi n° 67 relatif à la modernisation du système professionnel;
- adopté le *Programme de surveillance générale de la pratique professionnelle des conseillers et conseillères d'orientation 2025-2026*.

Affaires professionnelles

Le conseil d'administration a notamment :

- autorisé la cosignature d'une lettre avec la Table de collaboration interprofessionnelle en santé et services sociaux dans le cadre du chantier de modernisation du système professionnel recommandant l'intégration des propositions du rapport Viens afin d'améliorer la qualité et l'équité des services professionnels destinés aux Premières Nations et aux Inuits;

- pris acte des réponses au questionnaire concernant le socle commun de compétences pour l'exercice du diagnostic;
- pris acte du bilan 2024 de la Semaine québécoise de l'orientation;

Prix et distinctions

Le conseil d'administration a notamment :

- décerné le Prix professionnel à Chantal Cormier, c.o., pour sa réalisation « Plateforme Humano Potentiel (Programme Humano DPJ) »;
- décerné le Prix de l'orientation à Marie Cardinal-Picard, c.o., pour sa réalisation « Captation des intérêts professionnels du personnel du Service des ressources humaines de la Ville de Montréal »;
- octroyé la bourse d'excellence pour c.o. doctorant 2024 à Geneviève Rivard, c.o., pour son projet de recherche intitulé *L'association entre les troubles de la personnalité (TP) et l'adaptation sociale et professionnelle chez les jeunes adultes*.

Élections et nominations

Le conseil d'administration a notamment :

- nommé de nouveaux membres au comité d'évaluation pour l'attestation de formation pour le diagnostic des troubles mentaux afin de pourvoir les postes vacants;
- nommé Annie Trudel, c.o., et Jean-Pierre Cormier, c.o., à titre d'administratrice et d'administrateur au CA à la suite des postes vacants aux élections 2024;
- procédé aux élections des membres élus et nommés des comités spécialisés institués par le CA;

- élu Caroline Dufour, c.o., à la vice-présidence, puis désigné Josée Lachance, c.o., pour lui succéder en cours d'année, tout en modifiant la représentation au CIQ en conséquence;
- nommé une nouvelle secrétaire du comité d'évaluation pour l'attestation de la formation pour le diagnostic des troubles mentaux;
- nommé des membres en renouvellement de mandat ainsi que de nouveaux membres à des comités statutaires afin de pourvoir certains postes vacants;
- nommé une nouvelle présidente au comité d'inspection professionnelle;
- désigné les témoins pour le dépouillement du scrutin des élections 2025;
- nommé les personnes déléguées au Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale (COAMF).

Comités spécialisés du conseil d'administration

Le conseil d'administration a institué quatre comités qui l'assistent dans l'administration générale des affaires de l'Ordre, en conformité avec sa *Politique de gouvernance*.

Comité de gouvernance

Le comité de gouvernance a pour mandat de préparer les politiques, les pratiques de gouvernance et les règles de contrôle interne qui les encadrent, en s'inspirant des lignes directrices déterminées par l'Office des professions du Québec, des meilleures pratiques et des tendances actuelles. Le comité a également la responsabilité de signaler au CA les risques liés à l'éthique et à la gouvernance, et de lui recommander des solutions appropriées, le cas échéant.

Le comité de gouvernance a tenu cinq réunions, au cours desquelles il a :

- révisé, avant d'en recommander l'adoption :
 - la *Politique de gouvernance*,
 - la *Politique de composition et des règles de fonctionnement des comités statutaires*,
 - la *Politique des règles de fonctionnement des groupes de travail*,
 - la *Politique de communication*;
- soumis à l'approbation du CA :
 - la *Politique sur l'intelligence artificielle*,
 - la *Politique sur la fonction de la présidence*,
 - la charte du comité de gouvernance;
- étudié le mode d'élection à la présidence et recommandé au CA le maintien du suffrage par les administratrices et administrateurs;
- procédé à l'analyse de la compilation de l'évaluation du conseil d'administration ainsi que des déclarations de conflits d'intérêts pour l'année 2023-2024;
- appliqué le processus d'analyse des candidatures pour le poste à pourvoir à l'issue des élections 2024;
- conçu un plan de formation pour les administrateurs et administratrices, incluant les formations obligatoires et les formations de groupe;
- étudié des situations d'éthique et de déontologie;



Gouvernance

- appuyé le projet de recherche mené par l'Université de Sherbrooke et Reelcruit intitulé « Révolutionner l'orientation de carrière pour les jeunes au secondaire », plateforme de jumelage technologique;
- rédigé le plan de gestion des risques 2025-2026.

Membres du comité de gouvernance

- **Émilie Allen**, c.o.,
présidente du comité
- **Pierre Chagnon**,
administrateur nommé
- **Jean-Pierre Cormier**, c.o.
- **Caroline Dufour**, c.o.,
présidente de l'Ordre

Comité des finances et des ressources humaines

Le rôle du comité des finances et des ressources humaines est d'assister le CA dans la gestion financière de l'Ordre, dans l'évaluation des principaux risques et dans la mise en place de mesures pour les prévenir et les gérer ainsi que de recommander des solutions lui permettant de prendre des décisions appropriées, s'il y a lieu.

Il soutient également le CA dans les dossiers liés à l'embauche, l'évaluation et la rémunération de la directrice générale et secrétaire ou du directeur général et secrétaire. De plus, il est chargé de préparer des politiques et des normes en matière de gestion des ressources humaines et de signaler au CA les risques associés.

Le comité des finances et des ressources humaines a tenu sept réunions, au cours desquelles il a notamment :

- adopté les états mensuels des revenus et dépenses;
- entériné les allocations de dépenses de la présidence et de la direction générale;
- recommandé au CA une indexation des échelles salariales pour 2024-2025;
- étudié les indicateurs utiles en vue de recommander le montant de la cotisation annuelle 2025-2026;

- préparé des recommandations concernant la rémunération des administratrices et administrateurs élus ainsi que celle de la présidence pour 2025-2026;
- révisé le budget 2024-2025 et préparé celui de 2025-2026;
- déterminé les frais d'inscription du Colloque 2025 dans le cadre de la préparation budgétaire de ce projet;
- révisé, avant d'en recommander l'adoption :
 - la *Politique de gouvernance*,
 - la *Politique de gestion financière*,
 - la *Politique des personnes contractuelles*,
 - la *Politique du bureau du syndic* et celle sur ses conditions de travail,
 - la *Politique des frais de séjour et de déplacement*,
 - la *Politique des formateurs, formatrices et des tuteurs, tutrices*,
 - la *Politique relative à la cotisation, à l'inscription et aux frais exigibles*,
 - la *Politique des commandites*,
 - la *Politique de rémunération des administratrices et administrateurs élus*;
- conçu, en vue d'une adoption :
 - une *Politique sur la publicité*,
 - une charte du comité des finances et des ressources humaines;
- abrogé la *Politique de rémunération des inspecteurs et inspectrices* étant maintenant sous le statut de personnel permanent;
- procédé à l'évaluation de la direction générale pour 2024-2025;
- pris acte du contrat de la nouvelle présidente désignée;
- approuvé le soutien de projets de gestion de ressources humaines avec Services Québec;
- pris acte du rapport d'évaluation de la syndique adjointe;
- contribué à l'analyse des risques financiers.

Membres du comité des finances et des ressources humaines

- **Bernard Deschamps**, administrateur nommé
- **Caroline Dufour**, c.o., présidente de l'Ordre
- **Annie Gourde**, c.o., présidente du comité
- **Annie Trudel**, c.o.

Comité stratégique

En collaboration avec la direction générale de l'Ordre, le comité stratégique prépare la planification stratégique ainsi que les indicateurs de performance, et en fait la recommandation au CA. Le cas échéant, le comité lui propose des modifications aux orientations et aux objectifs stratégiques adoptés. Ce comité contribue également à la réflexion sur les enjeux stratégiques et le positionnement de l'Ordre auprès des instances politiques et dans ses communications.

L'année 2024-2025 marque le début de la planification stratégique 2024-2028 et s'inscrit dans la continuité des actions visant à favoriser l'accès aux services d'orientation, de counseling et d'intervention psychosociale, ainsi qu'à assurer la qualité des services offerts par les conseillers et c.o. Le renforcement des partenariats, la sensibilisation du public à la profession et le développement des ressources internes orienteront les interventions des prochaines années, dans un contexte d'innovation, de collaboration et d'adaptation aux nouveaux défis du milieu.

Trois enjeux, onze objectifs stratégiques

ACCÈS AUX SERVICES	COMPÉTENCE	AGILITÉ ORGANISATIONNELLE
1. Consolider les relations partenariales avec des acteurs influents	5. Actualiser l'offre de formation offerte par l'Ordre	9. Développer une approche de gestion intégrée des risques pour la gouvernance et les opérations
2. Informer le public sur la profession de c.o.	6. Développer une approche collaborative avec des partenaires pour augmenter l'offre de formation	10. Améliorer l'efficacité des processus et la collaboration entre les services
3. Prendre position publiquement sur des enjeux concernant l'accès aux services	7. Initier les c.o. à une culture de supervision clinique	11. Fidéliser les personnes employées et collaboratrices de l'Ordre
4. Faciliter l'accès à la formation et à la profession en orientation	8. Développer un cadre d'intervention en lien avec la pratique illégale des activités réservées dans une optique d'accessibilité compétente	

Le comité stratégique a tenu une réunion, au cours de laquelle il a :

- participé au bilan et à la révision du Plan d'action 2024-2025;
- préparé la structure d'analyse pour le plan de gestion des risques;
- reçu une première version du cadre d'intervention en matière d'usurpation de titre et d'exercice illégal.

Membres du comité stratégique

- **Denise Dubois**, administratrice nommée
- **Caroline Dufour**, c.o., présidente de l'Ordre
- **Josée Lachance**, c.o., présidente du comité
- **Mirela Malushaj**, c.o.

Comité d'audience

Au moment de la réception d'une demande d'audition, le comité d'audience est chargé d'entendre, en deuxième instance, les représentations des personnes candidates à l'admission et des membres qui souhaitent faire appel d'une décision du comité d'accès à l'exercice de la profession, du comité d'évaluation pour l'attestation de formation pour le diagnostic des troubles mentaux ainsi que du comité de révision des apprentissages. À la suite de l'audience, il doit rendre une décision.

Aucune demande n'a été portée à l'attention du comité et aucune réunion n'a été tenue au cours de l'exercice 2024-2025.

Membres du comité d'audience

- Denise Dubois,
administratrice nommée
- Annie Gourde, c.o.
- Josée Lachance, c.o.

Assemblée générale

Le rapport annuel de l'année 2023-2024 a été présenté dans le cadre de l'assemblée générale annuelle (AGA) tenue le 24 octobre 2024, en mode virtuel uniquement. Les membres présents ont pu voter à distance et poser leurs questions en direct grâce à la plateforme de diffusion. Au total, 72 membres, 3 personnes administratrices nommées par l'Office des professions du Québec ainsi que le personnel de l'Ordre ont assisté à cette assemblée.

Parmi les sujets abordés, notons la présentation du rapport des élections 2024 et des états financiers vérifiés pour l'exercice 2023-2024. Les résultats de la première consultation des membres concernant le montant de la cotisation pour l'année 2025-2026 ont également été présentés, suivis d'une seconde consultation sur ce sujet tenue séance tenante. De plus, l'assemblée a nommé les vérificateurs externes chargés d'examiner les états financiers de l'Ordre au 31 mars 2025, a approuvé la rémunération des administrateurs et administratrices du CA en maintenant à 321,23 \$ le jeton de présence et a approuvé le projet de résolution concernant la rémunération globale de la présidence pour 2025-2026.

Aucune assemblée générale extraordinaire n'a eu lieu pendant l'exercice.

L'AGA de l'année 2024-2025 se tiendra le 23 octobre 2025, au cours de laquelle le *Rapport annuel 2024-2025* sera présenté.

Éthique et déontologie des administratrices, des administrateurs et des membres des comités statutaires

Conformément au *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du conseil d'administration d'un ordre professionnel*, un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie est formé au sein de l'Ordre aux fins d'examen et d'enquête sur toute information reçue relativement à un manquement aux normes d'éthique et de déontologie par une administratrice ou un administrateur. Ce comité reçoit et traite des informations relatives à un manquement aux règles de conduite des membres des comités statutaires.

Le comité est composé de trois membres nommés par le conseil d'administration pour une durée de quatre ans :

- Josée Beauséjour, c.o. : ancienne administratrice de l'Ordre;
- Micheline Séguin : personne dont le nom figure sur la liste à partir de laquelle les administratrices et administrateurs sont nommés par l'Office des professions du Québec, conformément au *Code des professions* (chap. C-26), et qui n'est pas une administratrice de l'Ordre;
- Eddy Supeno, c.o. : membre de l'Ordre ayant une expérience, une expertise, une sensibilité ou un intérêt marqué en matière de déontologie et d'éthique, et qui n'est ni un administrateur ni un employé de l'Ordre ou une personne liée à ceux-ci.

Code d'éthique et de déontologie des administratrices et administrateurs

Pour se conformer à la réglementation en vigueur, l'Ordre a adopté un *Code d'éthique et de déontologie* applicable à ses administratrices et administrateurs. Ce code vise à les éclairer sur le plan individuel et à guider leur conduite dans l'exercice de leurs fonctions ainsi que dans leurs choix quant aux gestes à poser et à éviter.

Règlement interne du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

Toujours dans le respect des normes édictées dans le *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du conseil d'administration d'un ordre professionnel*, le comité s'est doté d'un *règlement interne* permettant de déterminer les règles de procédure pour encadrer son fonctionnement.

Activités du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

Aucune activité relative à l'application du code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de l'Ordre n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune activité n'a été signalée au cours de l'exercice 2024-2025.

Aucune enquête n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune enquête n'a été ouverte au cours de l'exercice 2024-2025 au regard de manquements aux normes d'éthique et de déontologie des membres du CA.

Équipe de l'Ordre

Nombre d'employées et d'employés équivalents à temps plein au 31 mars 2025 : 13

Direction générale et administration

- **Gaëlle de Roussan, c.o.**, directrice générale et secrétaire, responsable de l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels
- **Mélanie Chagnon**, adjointe à la présidence et à la direction générale
- **Liudmila Tanas**, technicienne en administration
- **Philippe Pouliot**, agent administratif à la réception et au bureau du syndic (jusqu'en juin 2024)
- **Salwa Saouab**, agente administrative à la réception et au bureau du syndic (depuis juillet 2024)

Développement des compétences et communications

- **Aimy Andraos, c.o.**, coordonnatrice au développement des compétences
- **Francis Dugas**, coordonnateur aux communications
- **Sagine Jean-Paul**, adjointe aux communications et au développement des compétences

Affaires professionnelles, admission et inspection

- **Ilia Essopos, c.o.**, directrice de la pratique professionnelle, responsable du comité d'inspection professionnelle (jusqu'en novembre 2024)
- **Geneviève Katia Bergeron, c.o.**, directrice de la qualité de l'exercice professionnel (depuis février 2025)
- **Oliva Ouimet, c.o.**, chargée d'affaires professionnelles, responsable du comité d'accès à l'exercice de la profession
- **Viviane Lesage**, adjointe à la pratique professionnelle

Inspectrices et inspecteurs

- **René Barrette, c.o.**
- **Mireille Moisan, c.o.**
- **Geneviève Plante, c.o.**

Bureau du syndic

- **Chantal Alie, c.o.**, syndique
- **Louise Charette, c.o.**, syndique adjointe
- **Ginette Pelletier, c.o.**, syndique adjointe
- **Marie-Josée Sauvé, c.o.**, syndique adjointe
- **Marie-Claude Strevez, c.o.**, syndique adjointe
- **Josée Senneville, c.o.**, syndique adjointe

Personnel contractuel

- **René Breault, c.o.**, psychothérapeute, inspecteur
- **Ilia Essopos, c.o.**, chargée de projet (de décembre 2024 au 31 mars 2025)
- **Martine Lacharité, c.o.**, conseillère stratégique

Espace parents

- **Mireille Moisan, c.o.**, chargée de projet, gestion du site Espace parents

Comité d'accès à l'exercice et au contrôle de la profession

Le comité d'accès et de contrôle de l'exercice de la profession (CACEP) est composé de six membres. Le conseil d'administration a résolu de déléguer à ce comité le pouvoir décisionnel concernant toute demande d'admission présentée dans le cadre d'une candidature à l'exercice de la profession de même que l'exercice des pouvoirs prévus dans le *Code des professions*.

Les responsabilités du CACEP consistent à :

- évaluer les demandes d'équivalence de diplômes ou de formations, et prendre les décisions en matière de reconnaissance de l'équivalence, comme prévu dans le *Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis* (art. 7);
- évaluer les dossiers des personnes qui ne sont plus inscrites au tableau des membres de l'OCCOQ depuis plus de quatre ans ainsi que ceux des personnes ayant obtenu leur diplôme depuis plus de trois ans avant de faire leur demande de délivrance de permis, comme prévu dans le *Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement* (art. 45.3 du *Code des professions*);
- gérer les processus liés à la délivrance des permis et à la limitation ou à la suspension du droit d'exercer des activités professionnelles, en assurer le suivi et en informer le conseil d'administration (art. 45, 45.1, 45.2, 48, 49, 49.1, 50, 51, 52, 52.1, 55, 55.0.1, 55.1, 55.2, 55.3 du *Code des professions*).

Le CACEP a tenu neuf réunions au cours de l'année 2024-2025.

Les tableaux suivants font état des demandes d'équivalence et de délivrance de permis en 2024-2025.

Reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme ou de la formation aux fins de la délivrance d'un permis

DEMANDES	DIPLÔME OU FORMATION OBTENUS			
	Au Québec	Hors du Québec*	Hors du Canada	Total
Demandes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (n'ayant fait l'objet d'aucune décision antérieurement)	0	0	1	1
Demandes reçues au cours de l'exercice	13	19	9	41
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance entière sans condition	0	0	0	0
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance partielle	13	15	9	37
Demandes refusées au cours de l'exercice	0	0	0	0
Demandes pendantes au 31 mars de l'exercice (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision au 31 mars de l'exercice 2024-2025)	0	4	1	5

* Mais au Canada.



EXIGENCES COMPLÉMENTAIRES IMPOSÉES	DIPLÔME OU FORMATION OBTENUS			
	Au Québec	Hors du Québec*	Hors du Canada	Total
Un ou des cours	12	16	8	36
Une formation d'appoint (pouvant inclure ou non un stage)	0	0	0	0
Un ou des stages	12	15	8	35

* Mais au Canada.

Demandes de délivrance des permis régulier, temporaire, restrictif temporaire et spécial

	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES, QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Permis temporaire en vertu de l'article 37 de la <i>Charte de la langue française</i>	2	2	0	0
Permis restrictif temporaire fondé sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1 de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	14	14	0	0
Permis spéciaux	0	0	0	0

Activités liées à la réinscription au tableau des membres l'Ordre

Le comité d'accès et de contrôle de l'exercice de la profession a étudié les candidatures de 5 personnes ayant déposé une demande de réinscription après avoir été absentes du tableau des membres pendant plus de 4 ans. Les 5 ont reçu une imposition de stage (programme de perfectionnement, cours ou supervision).

Activités liées à l'imposition de stage, à la limitation et à la suspension du droit d'exercer la profession

Le comité d'accès et de contrôle de l'exercice de la profession a :

- procédé à une limitation du droit d'exercer la profession;
- imposé un stage ou une formation à aucune personne à la suite d'une recommandation du comité d'inspection professionnelle;
- étudié le dossier de un membre figurant au tableau de l'Ordre avec une décision judiciaire à son dossier.

Reconnaissance de l'équivalence des autres conditions et modalités de délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste

L'Ordre n'a pas de règlement déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

Autorisation légale d'exercer la profession hors Québec

Il est à préciser que l'Ordre n'a pas de règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession hors Québec.

Formation des personnes chargées de concevoir ou d'appliquer des conditions de délivrance de permis ou de certificat de spécialiste

ACTIVITÉS DE FORMATION SUIVIES AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	NOMBRE DE MEMBRES	
	L'ayant suivie	Ne l'ayant pas suivie
Évaluation des qualifications professionnelles	8	0
Gestion de la diversité ethnoculturelle pour les personnes chargées de concevoir ou d'appliquer des conditions de délivrance de permis	10	0
Formation à la loi 25	5	5
Sensibilisation aux enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes	4	6

Actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la reconnaissance de l'équivalence de diplôme, de la formation

Le service de l'admission a tenu deux rencontres de groupes en présentiel et trois rencontres virtuelles pour répondre aux questions de 95 personnes, et ce, dans le but de les informer sur les étapes du processus d'admission par équivalence et la pratique de l'orientation au Québec.

La traduction de documents nécessaires au dépôt d'une demande d'admission par équivalence pour des candidats non francophones issues des Premières Nations a été lancée et sera poursuivie au fil du cheminement des personnes candidates.

Un total de 92 rendez-vous individuels ont été offerts à des personnes souhaitant s'informer sur le processus d'admission par équivalence.

Une formation d'appoint en ligne portant sur l'évaluation et la psychométrie en orientation a été rendue accessible aux personnes candidates à l'exercice de la profession. L'Ordre a rédigé et envoyé quatre infolettres destinées spécialement à ces personnes pour les informer sur des sujets les touchant directement.

Membres du CACEP

- Ralph-Maurice Bashir, c.o.
- Marie-Claude Gagnon, c.o.
- Marie-Ève Perron, c.o.
- Geneviève Plante, c.o.
- Geneviève Proteau, c.o.,
présidente du CACEP
- Yves Rochette, c.o.,
psychothérapeute

Chargée d'affaires professionnelles et secrétaire du comité

- Olivia Ouimet, c.o.

Comité de la formation

Le comité de la formation a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, les questions liées à la qualité de la formation des c.o. Cette qualité se définit par l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession.

Au cours de l'année, le comité s'est réuni à deux reprises et a poursuivi l'analyse des cinq programmes concernés par le *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels*, au regard de la qualité de la formation. Le comité a fait une recommandation au conseil d'administration concernant le retrait du règlement d'un de ces programmes. De plus, il a poursuivi l'analyse de deux autres programmes de formation afin d'évaluer la possibilité de les ajouter au Règlement. Le conseil d'administration a de plus confié au comité de la formation le mandat d'analyser la formation initiale portant sur le diagnostic de la déficience intellectuelle. Par ailleurs, le comité reporte ses travaux d'analyse portant spécifiquement sur le contenu des cours d'éthique et de déontologie des programmes à l'examen.

Nombre de programmes d'études ayant fait l'objet, au cours de l'exercice 2024-2025, d'un examen de la qualité de la formation offerte par les établissements d'enseignement

Programmes d'études dont l'examen* est en suspens au 31 mars de l'exercice précédent (en attente d'un avis)	7
Programmes d'études dont l'examen est entamé au cours de l'exercice	0
Programmes d'études dont l'examen est terminé (pour lesquels l'avis a été rendu) au cours de l'exercice (au total)	1
Avis positifs	0
Avis recommandant des modifications	1
Programmes d'études dont l'examen est en suspens au 31 mars de l'exercice	6

* Par nombre d'examens, on entend le nombre de programmes d'études faisant l'objet d'un examen.

Composition du comité de la formation

Le comité de la formation est composé de deux représentantes de l'Ordre, de deux représentants du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) et d'une représentante du ministère de l'Enseignement supérieur (MES).

Représentantes de l'Ordre

- **Ilia Essopos**, c.o.,
directrice de la pratique professionnelle, présidente du comité de la formation
- **Olivia Ouimet**, c.o.,
chargée d'affaires professionnelles, responsable du comité d'accès et de contrôle à l'exercice de la profession

Représentants du BCI

- **Louis Cournoyer, c.o.**, professeur au Département d'éducation et pédagogie de l'Université du Québec à Montréal (nomination pour un premier mandat ayant débuté le 1^{er} décembre 2021)
- **Eddy Supeno, c.o.**, professeur agrégé au Département d'orientation professionnelle de l'Université de Sherbrooke (nomination pour un premier mandat ayant débuté le 1^{er} décembre 2021)

Représentantes du MES

- **Catherine Bouchard**, représentante
- **Marie-Claude Riopel**, représentante substitut

Autorisations liées à la pratique d'activités réservées

Accréditations à la pratique de la médiation familiale

Conformément au *Règlement sur la médiation familiale*, les ordres ont la responsabilité d'accréditer leurs membres à la médiation familiale. Au cours de l'année 2024-2025, le conseil d'administration n'a accrédité aucun nouveau membre de l'Ordre pour la pratique de la médiation familiale avec l'engagement de satisfaire aux exigences requises. Un membre, qui détenait déjà l'accréditation, a terminé sa formation ainsi que sa pratique supervisée dans le but de satisfaire pleinement aux exigences de pratique de la médiation familiale. Aucune prolongation de délai pour compléter les exigences n'a été accordée à une ou un c.o. pour lui permettre de terminer ses engagements (supervision).

Au 31 mars 2025, l'Ordre comptait 15 membres accrédités à la pratique de la médiation familiale.

- Avec engagement : 0
- Sans engagement : 15

Membres délégués au COAMF

- **Ilia Essopos, c.o.**
- **Gerald Schoel, c.o.**

Attestations de formation pour le diagnostic des troubles mentaux

En novembre 2024, le gouvernement du Québec a adopté la *Loi modifiant le Code des professions pour la modernisation du système professionnel et visant l'élargissement de certaines pratiques professionnelles dans le domaine de la santé et des services sociaux*, permettant alors de remplacer le terme « évaluer » par celui



Protection du public

de « diagnostiquer » les troubles mentaux pour les personnes conseillères d'orientation détenant une attestation de formation spécifique à cette activité réservée.

Le comité d'évaluation pour l'attestation de formation pour l'évaluation des troubles mentaux est donc devenu le comité d'évaluation pour l'attestation de formation pour le diagnostic des troubles mentaux. Ce comité a tenu trois réunions au cours de l'exercice 2024-2025 durant lesquelles il a étudié les demandes reçues dans l'année en cours ou effectuer le suivi de dossiers soumis dans un exercice précédent.

Il est à noter que 21 membres progressent actuellement dans leur formation pour satisfaire aux exigences requises en vue de l'obtention de l'attestation de formation pour le diagnostic des troubles mentaux.

Au 31 mars 2025, l'Ordre comptait 32 membres détenant l'attestation de formation pour le diagnostic des troubles mentaux.

TRAITEMENT DES DEMANDES D'ATTESTATION DE FORMATION			
Demandes reçues au cours de l'exercice	12	Révisions de dossier	0
Demandes traitées au cours de l'exercice	12	Attestations de formation délivrées	1

Toutes les demandes reçues ont été traitées sur le plan administratif, et les personnes les ayant envoyées ont des actions à prendre avant que les demandes puissent faire l'objet d'une décision du comité d'évaluation en vue de l'attestation de formation pour le diagnostic des troubles mentaux.

Membres du comité d'évaluation pour l'attestation de formation pour l'évaluation des troubles mentaux :

- Marie Ducharme, c.o.
- Yann Le Corff, c.o.
- Dominic Prévost, c.o.

Activités relatives à l'inspection professionnelle

Comité d'inspection professionnelle

Le mandat principal du comité d'inspection professionnelle (CIP) est d'assurer, d'une part, la protection du public par l'évaluation de la pratique des membres et, d'autre part, le maintien de la compétence et de la qualité des actes posés par les membres.

Le CIP a tenu neuf réunions au cours de l'exercice 2024-2025.

Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession

En vertu de l'article 12 du *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle*, le comité d'inspection professionnelle a mis en application le *Programme de surveillance générale* pour l'année 2024-2025, qui a été approuvé par le conseil d'administration. Au total, 203 questionnaires d'autoévaluation préparatoires à une visite d'inspection ont été envoyés, répartis dans trois projets d'inspection. De ce nombre, 7 questionnaires ont été annulés en raison de la situation professionnelle des membres et 15 ont été reportés pour des raisons médicales ou autres.

Critères retenus pour sélectionner les membres à joindre dans le cadre du *Programme de surveillance générale* :

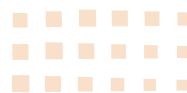
- exercer depuis plus de 3 ans et n'avoir jamais été inspecté;
- exercer depuis plus de 10 ans et ne pas avoir été inspecté dans les 10 dernières années;
- exercer depuis plus de 5 ans après une réinscription au tableau des membres plus de 4 ans après la date de démission ou de radiation;

- exercer depuis plus de 3 ans après une demande d'admission effectuée plus de 3 ans après l'obtention du diplôme donnant ouverture automatique au permis d'exercice;
- avoir fait l'objet d'une imposition de stage par l'Ordre et ne pas avoir rempli ses obligations à l'intérieur du délai de 2 ans ou établi selon les modalités imposées par le comité d'accès et de contrôle à l'exercice de la profession (CACEP);
- avoir été admis automatiquement (diplômé des quatre programmes universitaires de 2^e cycle en orientation et développement de carrière) et avoir été supervisé par une personne qui n'est pas membre de l'Ordre;
- avoir demandé le report du processus d'inspection;
- détenir un permis de psychothérapie depuis plus de 1 an et ne pas avoir été inspecté au cours de ladite année;
- détenir un permis de psychothérapie et ne pas avoir été inspecté au cours des 8 dernières années;
- détenir l'accréditation pour l'exercice de la médiation familiale et ne pas avoir été inspecté au cours des 10 dernières années;
- exercer en pratique privée (sans pratique publique) et ne pas avoir été inspecté au cours des 8 dernières années;
- détenir un permis restrictif temporaire ou un permis temporaire et faire l'objet d'un signalement du CACEP ou de la responsable du CACEP;
- être diplômé du programme de maîtrise en Counseling Psychology (*internship*) de l'Université McGill depuis 1 an;
- exercer la supervision et ne pas avoir été inspecté depuis les 8 dernières années;
- exercer une pratique à haut risque de préjudice telle que l'expertise psycholégale (ou quasilégale) ou le diagnostic des troubles mentaux et ne pas avoir été inspecté depuis les 8 dernières années;
- exercer le diagnostic du retard mental et ne pas avoir été inspecté depuis les 5 dernières années;
- faire l'objet d'un signalement du public;
- faire l'objet d'une demande du bureau du syndic;
- toute autre raison soulevée par un inspecteur ou une inspectrice, un membre du CIP ou la responsable de l'inspection professionnelle.

Inspections issues du *Programme de surveillance générale* ou inspections dites régulières

	NOMBRE DE MEMBRES
Inspections individuelles pendant au 31 mars de l'exercice précédent (rapports d'inspection restant à produire à la suite des formulaires ou des questionnaires retournés ou des visites individuelles réalisées au cours de l'exercice précédent)	77
Formulaires ou questionnaires expédiés aux membres au cours de l'exercice	203
Formulaires ou questionnaires retournés au cours de l'exercice	193
Visites individuelles, incluant les premières visites et les visites complémentaires, réalisées au cours de l'exercice	117
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite de la transmission des formulaires ou des questionnaires retournés au cours de l'exercice ou de l'exercice précédent	175
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des visites individuelles réalisées au cours de l'exercice ou de l'exercice précédent	117
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice 2024-2025 à la suite de la combinaison des deux types de méthodes d'inspection professionnelle précédents	0
Inspections individuelles pendant au 31 mars de l'exercice*	78

* Les inspections pendant au 31 mars de l'exercice sont dues aux arrêts de maladie, à des congés de maternité, à des situations professionnelles particulières (changement d'emploi, perte d'emploi, etc.) ou autre raison justifiée.



Inspections de suivi à la suite d'une inspection dite régulière

	NOMBRE DE MEMBRES
Inspections de suivi pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	8
Nouvelles inspections de suivi, incluant les demandes de documents et les visites de suivi, amorcées au cours de l'année	1
Inspections de suivi, incluant les demandes de documents et les visites de suivi, réalisées au cours de l'exercice	5
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des inspections de suivi réalisées au cours de l'exercice ou de l'exercice précédent	5
Inspections de suivi pendantes au 31 mars de l'exercice	4

Surveillance générale de la pratique par milieu de travail

Nombre de questionnaires d'autoévaluation acheminés aux membres, par milieu de travail et par niveau de compétence (débutant, intermédiaire ou avancé)

MILIEUX DE TRAVAIL	NOMBRE DE MEMBRES AVANCÉS	NOMBRE DE MEMBRES INTERMÉDIAIRES	NOMBRE DE MEMBRES DÉBUTANTS
Pratique privée	17	4	16
Éducation	34	22	41
Employabilité	3	3	18
Organismes gouvernementaux	7	1	8
Entreprises	1	1	12
Santé et services sociaux	1	1	1
Centres de réadaptation et de réhabilitation	1	0	1
Compagnies d'assurances	2	0	0
Organismes communautaires autres qu'employabilité	0	1	1
Autres	5	1	0
TOTAL (203)	71	34	98

Nombre de rapports de visite et de rapports de suivi d'inspection, y compris ceux reportés des années antérieures, par milieu de travail

MILIEUX DE TRAVAIL	NOMBRE DE RAPPORTS DE VISITE	NOMBRE DE RAPPORTS DE SUIVI
Pratique privée	24	0
Éducation	54	3
Employabilité	18	0
Organismes gouvernementaux	5	0
Entreprises	10	1
Santé et services sociaux	1	0
Centres de réadaptation et de réhabilitation	1	1
Compagnies d'assurances	1	0
Organismes communautaires autres qu'employabilité	2	0
Autres	1	0
TOTAL (122)	117	5

Inspections portant sur la compétence professionnelle

	NOMBRE DE MEMBRES
Inspections portant sur la compétence, pendant au 31 mars de l'exercice précédent	1
Membres ayant fait l'objet d'une inspection portant sur la compétence au cours de l'exercice	1
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des inspections portant sur la compétence, réalisées au cours de l'exercice 2024-2025 ou de l'exercice précédent	0
Inspections portant sur la compétence, pendant au 31 mars de l'exercice	2

Membres différents ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection professionnelle

Nombre de membres différents ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection professionnelle, au cours de l'exercice, à la suite du Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession, d'une inspection de suivi ou d'une inspection portant sur la compétence

	NOMBRE DE MEMBRES
Membres différents ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection professionnelle au cours de l'exercice	212



Membres différents ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection issu du Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession, d'une inspection de suivi ou d'une inspection portant sur la compétence, au cours de l'exercice, selon la région administrative (en fonction du lieu où le membre exerce principalement sa profession)

LIEU OÙ LES MEMBRES EXERCENT PRINCIPALEMENT LEUR PROFESSION	NOMBRE DE MEMBRES différents ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection		
	Questionnaire ou formulaire	Visite	Les deux méthodes
01 Bas-Saint-Laurent	0	0	0
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	2	1	2
03 Capitale-Nationale	22	6	21
04 Mauricie	2	1	1
05 Estrie	7	1	8
06 Montréal	25	8	23
07 Outaouais	1	1	2
08 Abitibi-Témiscamingue	1	0	1
09 Côte-Nord	3	1	3
10 Nord-du-Québec	0	0	1
11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1	0	2
12 Chaudière-Appalaches	10	3	4
13 Laval	1	2	2
14 Lanaudière	3	1	1
15 Laurentides	4	0	4
16 Montérégie	7	8	10
17 Centre-du-Québec	1	0	4

Recommandations du comité d'inspection professionnelle

Observations écrites ou orales relatives à des recommandations du comité d'inspection professionnelle

Aucune observation écrite ou orale d'un membre pouvant faire potentiellement l'objet d'une recommandation de compléter avec succès un stage, un cours de perfectionnement ou toute autre obligation n'a été reçue, au cours de l'exercice, par le comité d'inspection professionnelle ou par la personne responsable de l'inspection professionnelle.

Recommandations du comité d'inspection professionnelle en vertu de l'article 113 du *Code des professions*

Aucune recommandation en vertu de l'article 113 du *Code des professions* du Québec n'a été transmise au CACEP².

² Le conseil d'administration a délégué ce pouvoir au comité d'accès et de contrôle de l'exercice de la profession (CACEP) conformément à l'art. 62.1 du *Code des professions*.

Suivi des recommandations adressées au comité d'accès et contrôle de l'exercice de la profession

Membres ayant complété, au cours de l'exercice, un stage, un cours de perfectionnement ou toute autre obligation à la suite d'une recommandation entérinée par le conseil d'administration

	NOMBRE DE MEMBRES
Membres ayant réussi	1
Membres ayant échoué (au total)	0
Limitation définitive du droit d'exercer ou radiation prononcée par le conseil d'administration	0
Toute autre conséquence (à préciser)	0

Entraves à l'inspection professionnelle

Aucun membre n'a fait entrave à un membre du comité d'inspection professionnelle, à la personne responsable de l'inspection professionnelle, à une inspectrice ou un inspecteur ou à une experte ou un expert dans l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice.

Informations transmises au bureau du syndic

Aucun membre n'a fait l'objet au cours de l'exercice d'une transmission d'information au syndic.

Bilan des décisions du comité d'inspection professionnelle à la suite des inspections professionnelles

Décisions du CIP concernant les visites et suivis d'inspection à la suite du Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession et de l'inspection particulière sur la compétence

	NOMBRE DE MEMBRES
Répondant aux normes	5
Correctifs à apporter	114
Demandes de documents	1
Visites de suivi	0
Deuxièmes visites de suivi	0
Visite complémentaire	0
Renvois en inspection particulière	0
Renvois au syndic	0
Atypiques	2
Recommandations au CA d'imposer un stage, un cours de perfectionnement, ou les deux, en précisant lesquelles sont accompagnées d'une limitation ou d'une suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
TOTAL	122



Préoccupations du CIP ainsi que des inspectrices et inspecteurs

Les membres du CIP, de même que les inspectrices et inspecteurs, par le regard global que ces personnes développent en étant des acteurs de premier plan du Programme de surveillance, sont à même d'émettre des constats sur certains aspects touchant la pratique des c.o. Ces constats les mènent à déceler aussi bien les évolutions positives dans les milieux de pratique que les préoccupations émergentes.

Il importe de nommer ces préoccupations :

- La pratique d'activités à haut risque de préjudice comme le diagnostic de la déficience intellectuelle, le diagnostic des troubles mentaux ou la psychothérapie sans accompagnement ou supervision professionnelle, dans un contexte d'intervention de plus en plus complexe, particulièrement en début de carrière.
- Le maintien de l'offre des services professionnels en anglais pour la clientèle anglophone et allophone, en lien avec l'intégration dans le processus d'inspection professionnelle de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (loi 96).
- La formation initiale et continue portant sur l'évaluation du risque suicidaire et homicidaire.

Les membres du CIP, en collaboration avec le service de l'inspection professionnelle de l'Ordre, ont déployé les moyens nécessaires pour répondre à ces préoccupations, en assurant notamment la surveillance de la pratique de la psychothérapie et du diagnostic de la déficience intellectuelle plus tôt dans le parcours professionnel des nouveaux membres ayant obtenu un permis de pratique. Le CIP a aussi formulé un avis portant sur l'intérêt pour le comité de la formation d'examiner la formation initiale sur le diagnostic des troubles mentaux. Il souhaite de plus formuler un avis sur la formation initiale et continue à l'évaluation du risque suicidaire et homicidaire.

En terminant, il convient de mentionner que le CIP maintient le souhait de voir la mise en place des outils d'inspection permettant d'intégrer les obligations découlant de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* en tenant compte de la mission de

protection du public de l'Ordre.

Observations sur le comité d'inspection professionnelle

L'année 2024-2025 s'est inscrite sous le thème de la stabilisation et d'une nouvelle transition, considérant qu'une nouvelle personne a été nommée secrétaire du CIP et responsable de l'inspection professionnelle en février 2024. Les changements amorcés dans les dernières années dans le but de rendre plus efficace et efficient le processus d'inspection professionnelle ont pour leur part été poursuivis dans une perspective d'amélioration continue. Les gabarits, guides et outils existants ont notamment été adaptés en fonction de la réforme de la tenue de dossier.

Activités de formation

Les inspectrices et inspecteurs ont mis à jour leur formation sur les thèmes suivants : la tenue de dossier, l'éthique et la déontologie, la conception de l'intervention en orientation, la gestion de la diversité ethnoculturelle, les techniques d'entrevue, l'anxiété de performance, la protection des renseignements personnels en santé et services sociaux (loi 5) et dans le secteur privé (loi 25), la santé mentale, la psychométrie, les transitions professionnelles, les aspirations professionnelles, les incidences des choix, l'estime personnelle et le haut potentiel. L'ensemble des personnes inspectrices et la secrétaire du CIP ont également participé à la Journée de formation continue de l'Ordre, qui portait sur l'intelligence artificielle et son influence sur l'orientation et le développement de carrière.

Membres du CIP

- René Breault, c.o.,
psychothérapeute
- Élyse Charette-Dussault, c.o.
- Ilia Essopos, c.o.,
responsable de l'inspection professionnelle et secrétaire du comité d'inspection professionnelle jusqu'en janvier 2025
- Geneviève K. Bergeron, c.o.,
responsable de l'inspection professionnelle et secrétaire du comité d'inspection professionnelle à partir de février 2025
- Nicolas Lecours, c.o.,
président du comité
- Sandra Tarczali, c.o.
- Nathalie Vachon, c.o.

Inspectrices et inspecteurs

- René Barrette, c.o.,
temps partiel
- René Breault, c.o.,
psychothérapeute, temps partiel
- Mireille Moisan, c.o.,
temps partiel
- Geneviève Plante, c.o.,
temps partiel

Activités relatives aux normes professionnelles et au soutien à l'exercice de la profession

L'Ordre maintient toujours son offre de service-conseil en éthique et déontologie aux membres. L'objectif est d'assurer la protection du public grâce à des activités relatives aux normes professionnelles, d'une part, et grâce à du soutien offert aux membres touchant leurs questionnements éthiques et déontologiques dans le cadre de leur pratique, d'autre part.

Travaux liés aux guides de pratique

En 2024-2025, l'Ordre a mis à jour le *Guide explicatif du Code de déontologie des conseillers et conseillères d'orientation*. Le guide clarifie des notions déontologiques, illustre l'application d'articles de déontologie et présente des décisions prises par le conseil de discipline concernant la pratique des professionnels.

La mise à jour du guide a concerné les thèmes suivants :

- la référence à d'autres c.o. quand il n'est pas possible d'assurer la qualité de la relation professionnelle;
- la conduite irréprochable à avoir face à une personne trans;
- l'importance d'obtenir le consentement libre et éclairé avant d'entreprendre la prestation de services;
- le respect du secret professionnel dans la tenue de dossier;



Protection du public

- l'obtention de l'autorisation explicite avant la transmission d'un rapport à un tiers;
- l'importance d'agir avec diligence dans la réponse à des communications de clients et de se présenter à des rendez-vous fixés;
- l'exercice de sa profession conformément aux règles de l'art, dont tenir compte des limites de ses compétences dans l'évaluation du risque suicidaire et dans la mise au point de plans de sécurité;
- l'exercice de sa profession conformément aux règles de l'art concernant la relation de confiance, les choix de méthodes d'évaluation et d'intervention ainsi que la rédaction de rapports à la CNESST.

Dans une optique d'information et de prévention, le site Web de l'Ordre a été mis à jour concernant les obligations des membres touchant la cotisation annuelle, le domicile professionnel, le lieu d'exercice et une adresse courriel valide, l'assurance de la responsabilité professionnelle, la réclamation à l'égard de la responsabilité professionnelle, le respect de la déontologie et de la réglementation, les déclarations relatives à des décisions judiciaires ou disciplinaires, l'exercice en société, les exigences linguistiques, l'inspection professionnelle et le développement des compétences.

Service-conseil éthique et déontologique

Le service-conseil éthique et déontologique offert aux membres de l'Ordre a pris des formes variées au cours de l'exercice 2024-2025. La chargée d'affaires professionnelles, la directrice de la pratique professionnelle et les inspectrices et inspecteurs ont répondu à 76 demandes de la part des membres, soit par courriel, soit par téléphone ou par visioconférence.

Les thèmes et les enjeux qui ont été abordés le plus souvent ont été la confidentialité, la tenue de dossier, les activités réservées, la pratique interjuridictionnelle et les applications de la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (loi 25). L'utilisation de l'intelligence artificielle dans la pratique professionnelle a aussi été un thème fréquemment abordé par les membres, qui ont reçu du soutien dans leur compréhension de la déontologie et de l'accompagnement dans leurs délibérations éthiques liées à des problèmes concrets rencontrés dans leur pratique.

Afin de soutenir les questions des membres sur certains sujets revenant plus souvent, des publications ont été rendues accessibles dans le site de l'Ordre, relativement à des thèmes d'intérêt pour les membres comme le projet de loi n° 67, l'exonération des taxes ou encore la pratique interjuridictionnelle.

Bureau du syndic

À la suite d'une information indiquant qu'une ou un c.o. a commis une infraction aux dispositions du *Code des professions*, du *Code de déontologie* ou des règlements adoptés conformément au *Code des professions*, un syndic ou une syndique peut mener une enquête à l'égard de cette personne.

Au cours de l'exercice 2024-2025, le bureau du syndic a reçu 64 demandes réparties ainsi :

- 17 ont été retenues pour enquête se rapportant à la conduite professionnelle de membres de l'Ordre;
- 5 dossiers ont été ouverts par la syndique pour infractions techniques de membres psychothérapeutes;
- 42 demandes ne satisfaisaient pas aux critères de recevabilité.

ENQUÊTES DISCIPLINAIRES DU BUREAU DU SYNDIC	NOMBRE
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	17
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice selon la source principale (au total)	22
Demandes d'enquête formulées par une personne du public (y compris les membres d'autres ordres professionnels)	14
Demandes d'enquête formulées par une personne morale ou un organisme (ex. : employeur, Bureau du coroner, Régie d'assurance maladie du Québec)	1
Demandes d'enquête formulées par des membres de l'Ordre	1
Demandes d'enquête formulées par le comité d'inspection professionnelle ou par un de ses membres	0
Demandes d'enquête formulées par un membre de tout autre comité de l'Ordre, y compris le conseil d'administration, ou par un membre du personnel de l'Ordre	1
Enquêtes ouvertes par le bureau du syndic à la suite d'une information	5
Total des membres visés par les enquêtes ouvertes au cours de l'exercice	22
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (enquêtes pour lesquelles une décision a été rendue) (au total)	9
Enquêtes fermées dans un délai de moins de 90 jours suivant leur ouverture	4
Enquêtes fermées dans un délai de 91 à 179 jours suivant leur ouverture	2
Enquêtes fermées dans un délai de 180 à 365 jours suivant leur ouverture	0
Enquêtes fermées dans un délai de plus de 365 jours suivant leur ouverture	3
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	30

Demandes d'enquête

Depuis le 1^{er} avril 2024, le bureau du syndic a reçu des demandes d'enquête touchant :

- le comportement des c.o. envers les demandeurs d'enquête (pratique douteuse et péremptoire, propos perçus comme dénigrants en intervention ou sur les réseaux sociaux, manque d'impartialité);
- des manquements déontologiques au regard de services professionnels reçus par les c.o., les psychothérapeutes ainsi que les médiateurs et médiatrices familiaux.



Protection du public

La majorité des demandeurs d'enquête qui ont reproché l'attitude des membres concernés cherchaient à savoir comment s'assurer que cela ne se reproduise plus à l'avenir.

Quant aux manquements déontologiques évoqués par les demandeurs d'enquête au regard des services professionnels, ils portaient sur les éléments suivants :

- règles de l'art en counseling d'orientation, médiation familiale et psychothérapie;
- titres réservés et leur utilisation dans la publicité;
- bris de confiance du public envers la profession et manque d'intégrité.

DÉCISIONS RENDUES PAR LE BUREAU DU SYNDIC	NOMBRE
Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au conseil de discipline au cours de l'exercice	1
Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte au conseil de discipline au cours de l'exercice (au total)	8
Demandes d'enquête non fondées, frivoles ou de personnes se croyant victimes d'une injustice	0
Enquêtes ayant conclu à une absence de manquement	0
Enquêtes fermées pour les transmettre à un syndic ou une syndique ad hoc	0
Enquêtes fermées à la suite du processus de conciliation	0
Enquêtes où la professionnelle ou le professionnel s'est vu accorder une immunité	0
Enquêtes ayant conduit à d'autres mesures disciplinaires non judiciairisées envers la professionnelle ou le professionnel	7
Enquêtes fermées en raison d'un manque de preuves	0
Enquêtes autrement fermées (référence à l'inspection avec demandeur)	1

Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle

	NOMBRE
Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle par le bureau du syndic ou par des syndicats ou syndiques ad hoc au cours de l'exercice	1

Requêtes en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate

Aucune.

Requêtes en suspension ou limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres

Aucune.

Enquêtes rouvertes au bureau du syndic

	NOMBRE
Enquêtes rouvertes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	0
Enquêtes rouvertes au cours de l'exercice	1
Enquêtes rouvertes fermées au cours de l'exercice	1
Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au conseil de discipline	0
Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte au conseil de discipline	1
Enquêtes rouvertes pendantes au 31 mars de l'exercice	0

Enquêtes des syndicats ou syndiqués ad hoc

Aucune.

Décisions rendues par les syndicats ou syndiqués ad hoc

Aucune.

État des plaintes portées au conseil de discipline par le bureau du syndicat ou par les syndicats ou syndiqués ad hoc

PLAINTES DU BUREAU DU SYNDIC ET DES SYNDICATS OU SYNDIQUÉS AD HOC AU CONSEIL DE DISCIPLINE	NOMBRE
Plaintes du bureau du syndicat ou des syndicats ad hoc ou syndiqués ad hoc pendantes au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice précédent	0
Plaintes portées (portées ou déposées au conseil de discipline) par le bureau du syndicat ou par les syndicats ad hoc ou syndiqués ad hoc au conseil de discipline au cours de l'exercice	1
Nombre total de chefs d'accusation concernés par ces plaintes	5
Plaintes du bureau du syndicat ou des syndicats ad hoc ou syndiqués ad hoc fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés) (au total)	0
Plaintes retirées	0
Plaintes rejetées	0
Plaintes pour lesquelles l'intimé a été acquitté pour chacun des chefs d'infraction	0
Plaintes pour lesquelles l'intimé a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré coupable pour au moins un chef d'infraction	0
Plaintes du bureau du syndicat ou des syndicats ad hoc ou syndiqués ad hoc pendantes au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice	1



Nature des plaintes portées au conseil de discipline par le bureau du syndic ou par les syndicats ou syndiqués ad hoc

PLAINTES DÉPOSÉES PAR LE BUREAU DU SYNDIC OU PAR LES SYNDICATS OU SYNDIQUÉS AD HOC AU CONSEIL DE DISCIPLINE	NOMBRE
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs au refus de fournir des services à une personne pour des raisons de race, de couleur, de sexe, d'âge, de religion, d'ascendance nationale ou d'origine sociale de cette personne, à l'utilisation illégale d'un titre de spécialiste, à l'utilisation illégale du titre de docteur ou à l'exercice illégal d'une profession, d'un métier, d'une industrie, d'un commerce, d'une charge ou d'une fonction incompatible avec l'honneur, la dignité ou l'exercice de sa profession	0
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession à caractère sexuel	0
Infractions à caractère sexuel envers un tiers	0
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs à la collusion, à la corruption, à la malversation, à l'abus de confiance ou au trafic d'influence	0
Infractions à caractère économique (appropriation, comptes en fidéicommis, etc.)	0
Infractions liées à la qualité des services rendus par la professionnelle ou le professionnel	2
Infractions liées au comportement de la professionnelle ou du professionnel	1
Infractions liées à la publicité	0
Infractions liées à la tenue des dossiers de la professionnelle ou du professionnel	1
Infractions techniques et administratives	0
Entraves au comité d'inspection professionnelle	0
Entraves au bureau du syndic	1
Infractions liées au non-respect d'une décision	0
Infractions punissables de cinq ans d'emprisonnement ou plus	0
Condamnations de la professionnelle ou du professionnel par un tribunal canadien	0

Formation des membres du bureau du syndic relative à leurs fonctions

ACTIVITÉS DE FORMATION SUIVIES AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	NOMBRE DE PERSONNES	
	L'ayant suivie	Ne l'ayant pas suivie
Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	5	1

Bilan des activités du bureau du syndic

Activités liées aux enquêtes et au dépôt de plaintes

Le bureau du syndic a poursuivi ses activités d'enquête et la préparation des dépôts de plaintes au conseil de discipline. Au printemps 2024, deux chargées d'enquêtes ont travaillé en dyade avec le procureur du bureau du syndic afin de favoriser des échanges fructueux entre les parties prenantes. Une plainte a été déposée et des rencontres de gestion sont en cours pour déterminer une audience. D'autres plaintes seront déposées au cours du prochain exercice.

Par ailleurs, l'identification de courriels ou de publicité erronée de membres laissant croire être des psychologues a été faite et des démarches de correctifs déontologiques ont eu lieu dans cet exercice et se poursuivront dans le prochain.

Activités réglementaires

Le bureau du syndic a mis en application les obligations liées à la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels dans le secteur privé* (loi 25) selon un calendrier de conservation établi en conséquence.

Activité de formation

La syndique a suivi une formation en droit disciplinaire en avril 2024, composé d'un atelier concernant la loi 96 sur la langue française et les devoirs du bureau du syndic, d'un atelier du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) portant sur la vulnérabilité des membres et d'un autre sur la neurodiversité. Une des syndiques adjointes a par ailleurs suivi le *Colloque virtuel — La protection du public, regards croisés ainsi que celui intitulé Les ordres professionnels face à la radicalisation : comprendre et agir*, deux formations offertes par le CIQ.

Conseil de discipline

Le bureau du syndic a préparé et déposé une plainte au conseil de discipline au cours de l'exercice 2024-2025.

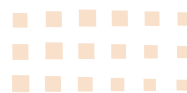
Le travail par les procureurs des parties impliquées dans la plainte était en amorce au moment de la fin du présent exercice, et il est raisonnable de croire que l'audience aura lieu durant l'exercice 2025-2026.

Collaboration et préoccupations partagées

Le bureau du syndic poursuit sa collaboration avec les autres instances régulatrices de l'Ordre pour réaliser des activités liées à la Planification stratégique 2024-2028 et au plan d'action annuel. La communication reste fluide et cohérente avec les rôles et fonctions respectifs dans le contexte d'une transition à la direction générale et à la direction de la qualité de l'exercice.

Les principales préoccupations du bureau du syndic partent des constats ci-dessous :

- la publicité ou prise de parole dans l'espace public (les médias sociaux) escamotant le *Code de déontologie* de l'Ordre;
- la souffrance des parents ayant des enfants vivant avec des besoins particuliers : leurs difficultés à obtenir des services pour leurs enfants et la nécessité de préserver leur lien avec les directions d'école les amènent à blâmer et à porter plainte contre un membre lorsqu'ils sont insatisfaits du processus de classement ou lorsqu'une option de DEP ne correspond pas aux acquis de l'enfant;
- l'absence d'une démarche réflexive sur sa pratique pour reconnaître les préjugés, les limites des approches utilisées, les limites des c.o., l'existence d'un angle mort dans l'intervention, et, conséquemment, l'absence de recherche d'un soutien par les pairs ou de supervision professionnelle de sa pratique;
- le profond désir d'aider autrui peut constituer un obstacle au respect de la déontologie;
- les membres psychothérapeutes ne connaissant pas leur ordre d'affiliation sont les plus susceptibles de se trouver en défaut au regard de la déontologie de l'Ordre.



Les préoccupations du précédent exercice demeurent d'actualité. Les activités à haut risque de préjudice comme le diagnostic des troubles mentaux, la pratique de la psychothérapie et l'évaluation en counseling d'orientation auprès d'une clientèle de plus en plus complexe et neurodivergente demandent davantage de prudence et de réflexivité quant aux écueils qu'elles recèlent. Le développement d'une culture de supervision ou d'un espace de réflexibilité nous semble de plus en plus essentiel pour soutenir les pratiques dans un tel contexte non seulement pour amoindrir les risques de préjudices auprès des clientèles desservies, mais aussi pour éviter l'isolement devant tant de complexité.

Composition du bureau du syndic

- **Chantal Alie**, c.o., syndique
- **Louise Charette**, c.o., syndique adjointe
- **Ginette Pelletier**, c.o., syndique adjointe
- **Marie-Josée Sauvé**, c.o., syndique adjointe
- **Marie-Claude Strevez**, c.o., psychothérapeute, syndique adjointe
- **Josée Senneville**, c.o., syndique adjointe

Comité de révision

Conformément à l'article 123.3 du *Code des professions*, le comité de révision a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande, et qui a déjà demandé au syndic ou à la syndique la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision d'un syndic ou d'une syndique de ne pas porter plainte contre un professionnel ou une professionnelle devant le conseil de discipline.

Aucune demande d'avis n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune demande n'a été reçue au cours de l'exercice 2024-2025.

Formation des membres du comité de révision relative à leurs fonctions

ACTIVITÉS DE FORMATION SUIVIES AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	NOMBRE DE PERSONNES	
	L'ayant suivie	Ne l'ayant pas suivie
Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	2	1

Membres du comité de révision

- **Anick Legault**, c.o.
- **Huguette Picard**, représentante du public
- **Louis Roy**, c.o., président du comité

Conseil de discipline

Suivant l'article 116 du *Code des professions*, le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel ou une professionnelle pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou des règlements adoptés conformément à ce dernier. Il est formé de c.o. nommés par le conseil d'administration et d'une présidente ou président nommé par la présidente en chef du Bureau des présidents des conseils de discipline des ordres professionnels. Le secrétaire du conseil de discipline désigne, pour chaque cause, les c.o. qui y siègent.

Les rôles d'audience sont accessibles dans le site Web de l'Ordre. Les décisions rendues par le conseil de discipline et le Tribunal des professions sont accessibles dans le site de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org/fr/qc/qccdccq. À noter que les décisions qui exonèrent les c.o. de toute faute ou qui sont assujetties à une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion ne figurent pas dans le site de CanLII.

Au cours de l'exercice 2024-2025, le conseil de discipline a été saisi d'une nouvelle plainte par le bureau du syndic.

ÉTAT DES PLAINTES	NOMBRE
Plaintes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	0
Plaintes reçues au cours de l'exercice (au total)	1
Plaintes portées par une personne syndique ou syndique adjointe	1
Plaintes portées par un personne syndique ad hoc	0
Plaintes portées par toute autre personne (plaintes privées)	0
Plaintes fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés)	0
Plaintes pendantes au 31 mars de l'exercice	1

Décisions du conseil de discipline

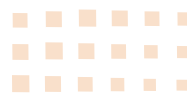
Aucune décision n'a été rendue au cours de l'exercice 2024-2025.

Nature des plaintes privées

La secrétaire du conseil de discipline n'a reçu aucune plainte privée au cours de l'exercice 2024-2025.

Recommandations

Le conseil de discipline n'a formulé aucune recommandation au conseil d'administration au cours de l'exercice 2024-2025.



Requêtes en inscription au tableau ou en reprise du plein droit d'exercice

Aucune requête en inscription au tableau ou en reprise du plein droit d'exercice n'était pendante au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice 2024-2025. Conséquemment, aucune décision n'a été rendue par le conseil à cet effet au cours de l'exercice 2024-2025.

Formation des membres du conseil de discipline relative à leurs fonctions

ACTIVITÉS DE FORMATION SUIVIES AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	NOMBRE DE MEMBRES	
	L'ayant suivie	Ne l'ayant pas suivie
Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	9	0
Formation sur le processus disciplinaire	8	1

Membres du conseil de discipline

- Marie-Anne Bougie, c.o.
- Marie Cardinal-Picard, c.o.
- Éric Damato, c.o.
- Sonia Godin,
secrétaire substitut
- Céline Paquette, c.o.
- Daniel Poulin, c.o.
- Vicky Prévost, c.o.
- Noussina Rahim, c.o.
- M^e Geneviève Roy,
secrétaire
- Guy Tessier, c.o.
- Michel Turcotte, c.o.

Activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes

Selon le *Code de déontologie des conseillers et conseillères d'orientation*, les c.o. sont dans l'obligation d'exiger des honoraires justes et raisonnables pour les services offerts.

Conciliation de comptes

Lorsqu'un différend survient entre une ou un c.o. et sa cliente ou son client à propos d'un compte d'honoraires pour services rendus, la personne cliente peut demander à l'Ordre de tenter de régler le différend par voie de conciliation. Ils soumettent alors une demande au bureau du syndic.

Aucune demande de conciliation de comptes n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune demande de conciliation de comptes n'a été reçue au cours de l'exercice 2024-2025.

Arbitrage des comptes

Si une conciliation se révèle infructueuse, la cliente ou le client peut alors demander l'arbitrage du compte. Le différend est alors soumis à un conseil d'arbitrage, qui a pour mandat de l'entendre quant au montant du compte. Il est régi par le *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec*.

Aucune demande d'arbitrage de compte n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice 2024-2025.

Activités relatives aux infractions pénales

Dans le cadre de sa mission de protection du public, l'Ordre doit veiller à contrôler l'usurpation de titre et l'exercice illégal des activités réservées à ses membres. Les infractions pénales liées à ces enjeux se répartissent principalement en trois catégories :

- quiconque usurpant un titre professionnel ou exerçant illégalement une profession;
- quiconque amenant une ou un membre de l'Ordre à ne pas respecter les dispositions du *Code des professions*, de la loi constituant l'Ordre dont la professionnelle ou le professionnel est membre ainsi que des règlements adoptés conformément à ce code ou à cette loi;
- quiconque exerçant ou menaçant d'exercer des représailles à l'encontre d'une personne pour le motif qu'elle a transmis à un syndic ou à une syndique une information selon laquelle une professionnelle ou un professionnel a commis une infraction ou qu'elle a collaboré à une enquête menée par un syndic ou une syndique.

Au cours de l'exercice 2024-2025, l'Ordre s'est doté d'un cadre d'intervention qui dirigera ses actions auprès de personnes ou d'organismes. Durant la mise au point de lignes directives associées à ce cadre, l'Ordre a pris la décision de suspendre temporairement ses interventions. C'est ainsi que les chiffres présentés dans ce rapport ne reflètent pas l'ensemble des activités qui auraient normalement été réalisées.

Usurpation du titre

Toute personne peut porter plainte à l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec lorsqu'elle constate qu'une personne s'affiche ou se présente, de quelque façon que ce soit, comme étant c.o. ou qu'elle pose un acte réservé aux membres de l'Ordre, sans en être membre en règle.

Nombre de dossiers demeurant ouverts

Deux dossiers demeureraient ouverts en date du 31 mars 2025.

Exercice illégal

Nombre de dossiers demeurant ouverts

Trois dossiers demeureraient ouverts en date du 31 mars 2025.

DOSSIERS	NOMBRE
ENQUÊTES COMPLÉTÉES	
Portant sur l'usurpation du titre réservé	0
Portant sur l'exercice illégal	0
POURSUITES PÉNALES INTENTÉES ET JUGEMENTS RENDUS	
Portant sur l'usurpation du titre réservé	0
Portant sur l'exercice illégal	0
AMENDES IMPOSÉES	
MONTANT TOTAL	0 \$

Aucune enquête n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été ouverte au cours de l'exercice 2024-2025 pour :

- quiconque amenant une ou un membre de l'Ordre à ne pas respecter les dispositions du *Code des professions*, de la loi constituant l'Ordre dont la professionnelle ou le professionnel est membre ainsi que des règlements adoptés conformément à ce code ou à cette loi;
- quiconque exerçant ou menaçant d'exercer des représailles à l'encontre d'une personne pour le motif qu'elle a transmis à un syndic ou à une syndique une information selon laquelle une professionnelle ou un professionnel a commis une infraction ou a collaboré à une enquête menée par le syndic.

Activités relatives à l'assurance responsabilité professionnelle

Assurance responsabilité professionnelle

L'Ordre possède un règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle de ses membres. Il n'administre pas de fonds d'assurance, mais souscrit plutôt à un régime d'assurance collective auprès de Beneva. Le montant maximal de la garantie par sinistre est de 1 000 000 \$ et le montant maximal de la garantie pour l'ensemble des sinistres est de 3 000 000 \$.

Au 31 mars 2025, parmi les 2 625 membres actifs, 2 572 ont souscrit au régime d'assurance collective offert par l'Ordre (789 ont payé la prime d'assurance pour la pratique privée et 1 783 ont payé pour l'assurance de base), tandis que 53 ont fait l'objet d'une dispense, étant donné qu'ils exerçaient hors Canada ou qu'ils étaient membres à vie ou émérites (non en exercice). Par ailleurs, conformément au *Règlement sur l'exercice*

de la profession de conseiller d'orientation en société, les membres qui exercent leurs activités professionnelles au sein d'une société peuvent adhérer au régime d'assurance collective de l'Ordre ou souscrire à une assurance privée équivalente. Les 50 membres qui exerçaient en société au 31 mars 2025 souscrivaient sans exception au régime d'assurance collective de l'Ordre.

Réclamations formulées contre les membres auprès de leur assureur

Au cours de l'exercice 2024-2025, aucune réclamation n'a été formulée contre des membres auprès de leur assureur et aucune transmission d'informations n'a été effectuée au comité d'inspection professionnelle ni au bureau du syndic. De plus, aucune déclaration de sinistre n'a été formulée par les membres auprès de leur assureur.

Activités relatives à l'indemnisation

L'Ordre n'autorise pas ses membres à détenir des sommes ou des biens, dont des avances d'honoraires, pour le compte de leurs clients ou d'autres personnes dans le cadre de l'exercice de leur profession.

Développement des compétences

L'Ordre offre des formations en ligne, du tutorat ainsi que des ateliers et activités à distance et en salle aux personnes conseillères d'orientation, aux étudiantes et étudiants associés, aux professionnelles et professionnels qui sont inscrits au registre des droits acquis ainsi qu'aux candidates et candidats à l'admission par équivalence. Ces formations et activités couvrent une vaste gamme de sujets liés au Profil des compétences générales des conseillers d'orientation.

Formations offertes par l'Ordre

Formations en éthique et déontologie

FORMATIONS INDIVIDUELLES (TUTORATS)	INSCRIPTIONS
Éthique et réglementation (module 2)	15
Tutorat à la carte	7
TOTAL	22

Autres formations offertes

FORMATIONS EN LIGNE EN MODE SYNCHRONE	INSCRIPTIONS
Formation brève : Éthique et délibération	180
Formation brève : Tenue de dossiers et déontologie	221
Technologies et dossiers numériques	45
Concevoir une intervention en orientation	13
Développement des compétences interculturelles – Cercle d'apprentissage GEDCIQ – secteur scolaire	33
TOTAL	492

FORMATIONS EN LIGNE EN MODE ASYNCHRONE	NOMBRE DE FORMATIONS	INSCRIPTIONS TOTALES
TOTAL	114	2 576

Planification des services d'orientation

Offerte pour les c.o. du secondaire comme pour celles et ceux du collégial par des personnes formatrices expertes en ces domaines, la Planification des services d'orientation (PSO) permet de définir des objectifs et des actions adaptés au milieu, en se fondant sur une évaluation des besoins de la clientèle et des ressources de l'établissement. Elle guide la mise en place des services d'orientation en offrant une vision globale et en assurant une utilisation optimale des ressources. Ses objectifs incluent la connaissance continue des besoins et des ressources, la planification efficace des services avec un accent sur les populations vulnérables, la collaboration et le soutien aux intervenants, ainsi que l'évaluation des résultats.

PSO	INSCRIPTIONS DE PERSONNES C.O.
Au secondaire	19
Au collégial	26
TOTAL	45

Événement organisé par l'OCCOQ

Journée de formation continue 2024, sur le thème « Intelligence artificielle : influence sur l'orientation et le développement de carrière »

Le 31 mai 2024, l'Ordre a tenu une journée de formation continue centrée sur un enjeu crucial pour la profession : l'intelligence artificielle (IA). Cette journée a permis aux 181 personnes présentes d'explorer l'influence grandissante de l'IA sur le domaine de l'orientation, le développement de carrière et les environnements professionnels.

Structuré autour de conférences thématiques, l'événement visait à approfondir la compréhension des technologies d'IA et leurs applications dans le secteur de l'orientation. Une attention particulière a été portée aux dimensions éthiques et réglementaires liées à l'utilisation de ces outils dans la pratique professionnelle.

Les membres ont également pu participer à des réflexions sur les stratégies permettant de maintenir le bien-être au travail devant les transformations technologiques. La journée s'est conclue par un panel d'experts qui a offert aux participantes et participants l'occasion d'échanger leurs points de vue sur les sujets abordés et d'approfondir leur réflexion par le truchement d'une séance de questions-réponses interactive.

Cette initiative s'inscrit dans l'engagement continu de l'Ordre à soutenir ses membres devant les enjeux émergents qui transforment le paysage professionnel des personnes conseillères d'orientation.

ÉVÉNEMENT	INSCRIPTIONS
Journée de formation continue 2024, Intelligence artificielle : influence sur l'orientation et le développement de carrière	181

Projets en cours et innovations

Tutorat et supervision clinique

Conscients des questionnements que rencontrent nos membres dans leurs pratiques au sein de leurs milieux respectifs, nous avons entrepris de développer des services de tutorat et de supervision clinique. Reconnaissant que chaque contexte professionnel est unique et empreint de ses particularités propres, l'Ordre souhaite offrir des ressources, à même ses plateformes, permettant aux membres d'accéder à un accompagnement individualisé et personnalisé. Ces services visent à répondre aux interrogations spécifiques, à clarifier des questions d'ordre éthique ou déontologique, et à soutenir quiconque désire améliorer sa pratique ou développer de nouvelles expertises. En facilitant les échanges avec des professionnelles et professionnels chevronnés, cette initiative permettra non seulement aux membres d'obtenir des précisions quant à leurs devoirs et responsabilités, mais également de stimuler leur croissance professionnelle, d'enrichir leur créativité d'intervention et d'accroître leur aisance face aux tâches complexes inhérentes à notre profession.



Partenariats

CERIC – Cannexus 2024

L'Ordre a établi une riche collaboration avec le CERIC (Institut canadien d'éducation et de recherche en orientation) pour rendre accessibles sur Espace compétence une sélection d'ateliers en français présentés au cours de Cannexus 2024, le congrès canadien en développement de carrière. Cette initiative a permis à nos membres d'accéder à des capsules de formation portant sur diverses thématiques pertinentes en orientation et développement de carrière. Ce partenariat s'inscrit dans notre volonté constante d'offrir des ressources de qualité et issues de sources diverses pour répondre aux besoins variés de la communauté des personnes conseillères d'orientation du Québec.

GEDCIQ – Cercle d'apprentissage

En 2024, l'Ordre a établi un nouveau partenariat avec le Groupe d'expertise pour le développement des cités interculturelles au Québec (GEDCIQ), un organisme à but non lucratif qui œuvre au développement et au renforcement de l'expertise en matière d'interculturalisme au Québec. Fruit de cette collaboration, un cercle d'apprentissage dédié au développement des compétences interculturelles a été mis en place pour les personnes conseillères d'orientation du secteur scolaire. Cette initiative novatrice, offerte gratuitement grâce à ce partenariat, permet aux membres aux prises avec des enjeux interculturels de bénéficier d'une démarche de développement professionnel adaptée à leurs réalités. S'étendant sur 28 à 30 heures réparties en 7 à 10 séances virtuelles au cours d'une année, ce cercle offre une approche andragogique expérientielle avec des contenus sur mesure, animée par des spécialistes en gestion de la diversité culturelle.

Infolettre Le Coffre à outils

En 2024, l'Ordre a lancé une nouvelle infolettre intitulée *Le Coffre à outils*, publiée approximativement toutes les trois semaines. Cette publication régulière a été conçue pour renseigner nos membres sur les nouvelles formations offertes et pour mettre en lumière celles existantes méritant d'être redécouvertes. Le contenu de cette infolettre couvre diverses thématiques de formation continue liées à l'orientation et sa pratique dans les différents secteurs d'activité professionnelle. Cette initiative s'inscrit dans notre volonté d'offrir un accès continu et facile aux ressources de développement professionnel, permettant ainsi à nos membres de maintenir leurs compétences à jour et d'enrichir leur pratique selon leurs besoins spécifiques et leur contexte de travail.

Rôle sociétal et communications

En adéquation avec sa mission de protection du public, l'Ordre déploie un ensemble d'activités et de moyens de communication pour atteindre les objectifs de son plan d'action annuel, qui eux sont issus des orientations de son Plan stratégique 2024-2028. Le service des communications est quant à lui encadré par une *Politique de communication* mise à jour en 2024, qui définit son rôle comme suit : « (...) dispenser une expertise aux plans-conseils, stratégiques et tactiques, et coordonner la planification, le développement, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes, activités et moyens de communication interne et externe. »

Les communications de l'Ordre visent à informer les membres au sujet de ses activités et à diffuser l'information et les ressources nécessaires pour que les c.o. puissent offrir des services de qualité à la population. Elles visent en outre à faire croître la confiance de la population envers le système professionnel et, au final, à augmenter sa visibilité tout en renforçant la perception positive de son apport sociétal ainsi que celui de ses membres. Ajoutons que ces activités et moyens de communication sont adaptés aux différents publics cibles de l'Ordre (membres, grand public, représentants et représentantes politiques, partenaires, médias, etc.), aux enjeux actuels et aux besoins qui en résultent.

Infolettres

De nombreuses infolettres sont envoyées aux membres au fil de l'année. Il s'agit du moyen privilégié pour joindre directement l'ensemble des membres. Le taux d'ouverture moyen des infolettres est supérieur à 65 %, ce qui est excellent et souligne l'engagement des membres.

Communications électroniques envoyées à l'ensemble des membres

TYPES D'ENVOIS	NOMBRE
Infolettres <i>Le correspondant</i>	14
Infolettre pour la Journée de la formation continue 2024 et le Colloque 2025	14
Infolettres <i>Le Coffre à outils</i> (pour le développement des compétences)	7
Autres infolettres envoyées à l'ensemble des membres (magazine, Prix de l'Ordre, SQO, cotisation, AGA, etc.)	26
TOTAL	61

Infolettre *Le correspondant*

L'infolettre *Le correspondant* est diffusée aux trois semaines, sauf durant l'été et le temps des fêtes. Cette publication présente aux membres une variété d'informations au sujet des activités de formation continue qui leur sont offertes, des enjeux d'actualité liés à leur pratique ainsi que des nouveautés et nouvelles de l'Ordre (publications, événements, changements de politiques ou de règlements, prix et distinctions, plans d'action annuels, activités interordres, représentations politiques et médiatiques, etc.). Cette infolettre contient également des informations provenant d'organismes et d'entreprises en tout genre, susceptibles d'intéresser les c.o. Une section « Avantages membres » a été ajoutée au début de 2025 de façon à tenir les membres au courant des divers partenariats et ententes, ainsi que des avantages qui en découlent.



Autres envois électroniques de masse destinés à tous les membres

En plus du *Correspondant*, le point de convergence de l'ensemble des activités de l'Ordre, d'autres envois sont faits et sont consacrés à des informations plus ciblées. L'infolettre *Le Coffre à outils*, envoyée de façon régulière, permet de diffuser les activités de formations offertes par le service du développement des compétences. D'autres infolettres, la plupart du temps consacrées à un seul sujet, sont envoyées à l'ensemble des membres en fonction des nouveautés, des annonces et de leur urgence (advenant que l'édition suivante du *Correspondant* soit trop éloignée pour attendre).

À noter que d'autres messages sont envoyés uniquement à une partie des membres. Par exemple, pour les personnes inscrites à des événements comme la Journée d'accueil des nouveaux membres ou la Journée de formation continue.

Info-CACEP et autres infolettres envoyées aux non-membres

Créée au tout début de 2024, l'infolettre *Info-CACEP* vise à communiquer aux personnes en processus d'admission par équivalence les détails concernant les rencontres d'information ou tout autre élément pertinent à leur situation. Quatre éditions de l'*Info-CACEP* ont été envoyées durant l'exercice.

Quelques autres envois sont faits vers des organismes et des personnes qui doivent être tenus au courant de certains changements touchant la pratique des c.o. ou pour les inviter à diffuser des informations qui pourraient intéresser leurs propres réseaux.

Magazine

Publié deux fois par année, à l'automne et au printemps, et accessible uniquement dans sa version numérique depuis 2022, le magazine *L'orientation* constitue un outil de choix pour stimuler la réflexion des membres sur plusieurs questions et enjeux concernant leur pratique et leur développement professionnel. Les messages de la présidente, de la directrice générale et parfois de la directrice de la pratique professionnelle offrent une vitrine à l'évolution des travaux et des projets en cours à l'OCCOQ en plus de traiter des grands enjeux ayant une incidence sur la pratique de l'orientation. Les chro-

niques des collaborateurs et collaboratrices offrent quant à elles des articles de fond sur une diversité de thématiques professionnelles (ex. : développement des compétences, éthique et déontologie, inspection professionnelle, recherche, clientèles, orientation et société). Finalement, la section « Portraits de c.o. » propose une entrevue avec une conseillère ou un conseiller d'orientation afin de mettre en lumière son parcours tandis que la section « Projets de la relève » présente des recherches effectuées par des étudiantes et étudiants en orientation, en counseling ou en développement de carrière.

Site Web

En ligne dans sa version actuelle depuis 2021, le site Web de l'Ordre cherche à mettre en lumière la diversité des besoins et des pratiques en orientation ainsi que l'expertise et les compétences des c.o. Il constitue le centre névralgique, le « point de chute » des interactions de l'Ordre avec ses différents publics ou interlocuteurs. Il leur permet de trouver aisément et rapidement l'information qu'ils recherchent, tout en les incitant à consulter davantage de contenus. Le site reste bien entendu visité par les membres qui cherchent des informations sur la pratique, mais également par le grand public à la recherche de services en orientation ou qui veut approfondir ses connaissances sur la profession ou son cadre réglementaire.

L'ajout et la mise à jour des contenus demeure un travail récurrent et s'est poursuivi tout au long de l'exercice 2024-2025. Parmi les modifications les plus importantes, mentionnons l'ajout d'une page consacrée aux autorisations spéciales, qui permettent à une personne légalement autorisée à exercer la profession hors Québec d'utiliser un titre réservé ou d'exercer des activités professionnelles réservées aux membres. Mentionnons également que la section « Actualités » s'est vue améliorée par l'ajout des sous-sections « Informations utiles pour les c.o. », « Ressources en orientation » et « Éthique et déontologie – Aide-mémoire », lesquelles facilitent l'accès à ces contenus ainsi que leur mise en valeur. Plusieurs des informations que l'on trouve dans ces sections ou ailleurs dans le site relayées dans *Le Correspondant* et sur les réseaux sociaux, générant ainsi une large part du trafic dans le site. Il est par ailleurs appelé à évoluer et à s'adapter aux besoins de l'Ordre et de ses membres.

Quelques statistiques sur l'utilisation du site au cours de l'exercice*

PARAMÈTRES	RÉSULTATS
Durée d'engagement moyen par utilisateur actif	2 min 45 s
Page la plus consultée (en dehors de la page d'accueil)	Le répertoire des c.o. en pratique privée (25 087 vues)
Nombre d'utilisatrices et d'utilisateurs actifs	48 139
Nombre de pages vues	254 416

* Ces statistiques sont fournies à titre indicatif. En raison des paramètres de confidentialité et du choix des utilisateurs concernant l'acceptation des témoins (cookies), les données de fréquentation peuvent varier et ne représentent qu'une estimation de l'auditoire réel du site.

Réseaux sociaux

L'Ordre est présent sur Facebook, LinkedIn et Instagram. Ces médias sociaux constituent un moyen incontournable pour joindre et interagir avec les membres, bien entendu, mais aussi avec de larges segments de la population. Il s'agit aussi de plateformes qui augmentent les occasions de partage d'information avec d'autres organismes, permettant ainsi d'élargir ou de croiser des auditoires.

Des informations en tout genre y sont publiées. Il peut s'agir, entre autres, de publications touchant l'éthique et la déontologie, les archives du magazine, les activités et des annonces de l'Ordre, mais également des liens menant vers du contenu ou des événements susceptibles d'intéresser les membres et le public.

Facebook est la plateforme la plus utilisée par l'Ordre puisqu'on y trouve les plus grands auditoires et qu'elle permet la publication d'informations diverses et variées. LinkedIn est surtout utilisé pour les nouvelles d'ordre corporatives ou politiques, tandis que le compte Instagram, en ligne depuis mai 2024, permet de relayer à un auditoire différent certaines publications Facebook. Instagram misant surtout sur le contenu visuel, il n'est pas approprié de l'utiliser systématiquement pour toutes les publications.

Quelques statistiques sur l'utilisation des médias sociaux

PLATEFORMES	NOMBRES DE PERSONNES ABONNÉES AU 31 MARS	NOMBRE DE PUBLICATIONS AU COURS DE L'EXERCICE	NOMBRE DES PERSONNES TOUCHÉES AU COURS DE L'EXERCICE
Facebook	4 611	142	61 766
LinkedIn	1 937	46	43 222
Instagram	126	45	1 078

Semaine québécoise de l'orientation

La Semaine québécoise de l'orientation (SQO) est l'événement public annuel de l'OCCOQ et de ses membres. Mise sur pied en 2005, cette initiative bénéficie d'un site Web distinct et vise traditionnellement à sensibiliser les citoyennes et citoyens à l'importance de l'orientation « tout au long de la vie » ainsi qu'à mettre en valeur les ressources pouvant répondre à leurs besoins. En 2022 et 2023, dans le contexte de la pandémie de COVID 19, les objectifs et les moyens de la SQO avaient été réorientés prioritairement vers les membres et la population étudiante en orientation, afin de « prendre soin » de ces personnes, solidifier leur sentiment d'appartenance et soutenir leur développement professionnel. Avec son thème « Une profession, mille visages », l'édition de 2024 a renoué avec la mission initiale de s'adresser au grand public afin de l'informer sur la profession, tout en conservant la préoccupation de valoriser les professionnelles et professionnels de l'orientation.



Rôle sociétal et communications

Objectifs de la SQO 2024

- Sensibiliser la population à des aspects moins connus de la profession, entre autres ce qui touche la santé mentale et, par ricochet, valoriser les c.o. en expliquant la complexité et la richesse de leur profession.
- Informer les jeunes désirant se diriger vers la profession de c.o. en la positionnant comme attrayante et offrant plusieurs types de perspectives et débouchés.

Partenariat avec JeunesExplo

Pour 2024, une semaine thématique organisée par JeunesExplo a été proposée en synchronisation avec la SQO. Cette formule a été retenue notamment pour mieux informer une clientèle susceptible d'entreprendre des études en orientation.

C'est donc dans ce cadre que JeunesExplo a présenté deux activités Facebook Live ainsi qu'un webinaire à l'intention des jeunes. Ces activités mettaient en vedette des c.o. pour parler de leur profession, mais aussi des parcours universitaires pour y accéder.

Autres initiatives et collaborations

En plus du partenariat avec JeunesExplo, plusieurs initiatives ont enrichi la programmation de la SQO 2024. Une collaboration fructueuse avec le compte TikTok et Instagram moteldire a permis la diffusion d'une série de cinq capsules quotidiennes mettant en lumière différents secteurs de pratique des c.o. Une édition spéciale du balado *Les Orientateurs exploreurs* a également été produite sur le thème « Étudier en orientation, je fais quoi avec ça? », réunissant un groupe de discussion d'étudiantes et étudiants des trois universités québécoises offrant des programmes en orientation. Par ailleurs, sept textes ont été publiés sur le blogue de l'événement, incluant des portraits de c.o., une recension des balados consacrés à l'orientation et au développement de carrière, ainsi que des témoignages sur les effets du counseling de carrière et la diversité des pratiques en orientation.

La publicité de l'événement ainsi que des activités et contenus conçus pour celui-ci s'est faite avant tout par l'entremise des réseaux sociaux et des infolettres de l'OCCOQ, qui a diffusé 21 publications relatives à la SQO sur sa page Facebook, 14 publications sur son compte Instagram et 3 sur son profil LinkedIn. Plus de 50 partenaires, institutions et organismes ont relayé des informations sur l'événement via leurs propres réseaux sociaux. Ce rayonnement a permis d'atteindre un public diversifié et de mettre en valeur la richesse de la profession auprès des jeunes et du grand public. Plusieurs membres ont également fait la même chose, mais, en raison de paramètres de confidentialité sur les différentes plateformes, ces publications sont pratiquement impossibles à répertorier.

Espace parents

Lancé à l'initiative de l'OCCOQ afin d'aider les parents à accompagner leurs jeunes dans leur orientation scolaire et professionnelle, Espace parents est un site Web qui propose une foule d'outils, autant en anglais qu'en français, ainsi qu'un répertoire d'activités qui contribuent à éclairer les jeunes et leurs parents. Le site est administré par Mireille Moisan, c.o., qui répond également à de nombreux messages envoyés par le truchement d'un formulaire. Une initiative appréciée, qui remplit un rôle essentiel auprès du grand public.

Si la majorité du contenu est permanente et ne nécessite pas de mise à jour fréquente, des actualités en lien avec la mission du site sont publiées sur sa page d'accueil tout au long de l'année.

Par ailleurs, une analyse des statistiques de fréquentation montre que les besoins des parents touchent principalement les choix de cours au secondaire et les questions spécifiques liées à la clientèle issue de l'immigration.

L'Ordre a également reçu une subvention cette année du Secrétariat à la condition féminine afin de développer du contenu visant à sensibiliser les jeunes et à outiller les parents en matière de diversification des choix scolaires et professionnels en cohérence avec la stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Le projet a débuté en 2024-2025 et se poursuivra.

Médias et relations publiques

La pratique des membres de l'OCCOQ s'adapte continuellement à l'évolution des enjeux sociaux, économiques et politiques de la société. De la même façon, l'Ordre doit harmoniser son action à cette évolution afin de réaliser sa mission de protection du public avec la plus grande rigueur. Cette mission s'articule autour des questions de l'accessibilité et de la qualité des services d'orientation offerts à la population. Elle engage donc une présence constante de l'Ordre dans les espaces médiatiques et politiques, qui prend la forme de prises de position publiques, d'entrevues dans les médias, de publications diverses et de participations à des consultations publiques.

Mentionnons aussi que les communications avec des représentants politiques du gouvernement se font sur une base régulière. Le service des communications joue un rôle-conseil à cet égard auprès de la direction générale et de la présidence de l'Ordre.

Entrevues accordées par la présidente Josée Landry

- Magazine *Châtelaine* : « Devenir consultante : tout ce qu'il faut savoir » (entrevue menée le 2 mai 2024, article publié le 15 oct. 2024).
- Balado *Les Ambitieux* : entrevue et discussion sur le thème « Redéfinir le sens au travail » (4 mai 2024).
- Balado *Les Orientateurs explorateurs* : discussion et échanges sur l'OCCOQ, l'orientation et le rôle des conseillères et conseillers d'orientation dans la société et les secteurs de pratiques (8 mai 2024).

Entrevues accordées par la présidente Caroline Dufour

- *La Presse* : « Choix de carrière : pourquoi les jeunes stressent-ils autant ? » (7 sept. 2024).

Principales actions de représentations politiques et stratégiques

- **EXONÉRATION DE TAXES POUR LES SERVICES D'ORIENTATION ET DE PSYCHOTHÉRAPIE**

L'Ordre a contribué activement, en collaboration avec un regroupement d'ordres professionnels en santé mentale du Québec, aux représentations visant l'exonération de taxes (TPS/TVH et TVQ) pour les services d'orientation et de psychothérapie.

Le 9 avril 2024, la présidente de l'Ordre a comparu devant le Comité permanent des finances à Ottawa pour présenter les demandes de modifications au projet de loi C-59. À la suite de la sanction royale de cette loi en juin 2024, les services offerts par les c.o. dans leur champ d'exercice sont désormais reconnus comme des services de santé en counseling thérapeutique exonérés des taxes fédérales et provinciales. Cette avancée résulte de plusieurs années de travail concerté pour démontrer que les membres de l'Ordre sont habilités à pratiquer le counseling thérapeutique, avec une confirmation de Revenu Québec reconnaissant la spécificité du système professionnel québécois.

- **ÉLARGISSEMENT DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES DANS LE CADRE DU DIAGNOSTIC EN SANTÉ MENTALE**

La présidente de l'Ordre a participé à plusieurs rencontres stratégiques concernant le projet de loi n° 67, déposé le 4 juin 2024, notamment auprès de l'Office des professions du Québec, du ministère de la Santé et des Services sociaux et des ordres professionnels concernés. Le 18 septembre, elle a témoigné devant la Commission des institutions aux côtés des présidents de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec et de l'Ordre professionnel des sexologues du Québec. Dans le cadre de ces consultations parlementaires, l'Ordre a déposé un mémoire présentant ses recommandations. Cette mobilisation permet maintenant aux c.o. détenant l'attestation et la formation requises, de qualifier leurs conclusions cliniques de diagnostics, facilitant ainsi l'accès aux services en santé mentale.

- **TABLES DE COLLABORATION ENTRE LES ORDRES**

La présidente de l'Ordre a participé aux rencontres régulières de collaboration interprofessionnelle ayant pour objectif de favoriser les échanges et la concertation entre les ordres membres et avec les instances ou partenaires, sur des enjeux de protection du public ou propres au secteur de pratique.



Rôle sociétal et communications

Au cours de l'exercice, la présidente a participé aux rencontres des tables suivantes :

- Table du domaine de la santé mentale et des relations humaines;
 - Table sectorielle du secteur de la santé et des relations humaines;
 - Table de collaboration interprofessionnelle en santé et services sociaux;
 - Table des ordres en éducation.
- **SUIVI DU CHANTIER DE MODERNISATION DU SYSTÈME PROFESSIONNEL**

Dans le cadre de la consultation particulière et de l'obtention de la sanction royale pour le projet de loi n° 67, des rencontres régulières ont eu lieu avec les ordres concernés. Ces rencontres avaient pour objectif de suivre l'évolution du chantier.

- **COMITÉ DE VALORISATION DES PERSONNES PROFESSIONNELLES DU DOMAINE DU DÉVELOPPEMENT DE CARRIÈRE, COUNSELING ET ORIENTATION**

L'Ordre a participé activement aux rencontres du comité de valorisation de la profession. Le coordonnateur aux communications, la présidente ainsi que la directrice générale de l'Ordre ont assuré la présence de l'OCCOQ à ces rencontres, qui regroupent aussi des membres de l'Association québécoise des professionnels du développement de carrière (AQPDDC), de l'Association des conseillers.ères d'orientation du privé (ACOP), de l'Association des conseillères et des conseillers d'orientation du collégial (ACOC) ainsi que des directions de programmes d'études en orientation et développement/counseling de carrière des universités de Sherbrooke, Laval et UQAM. Le comité se réunit plusieurs fois par année pour réfléchir à des solutions et stratégies pour valoriser l'étendue de l'expertise, des pratiques et des perspectives professionnelles des personnes issues des programmes de formation initiale associés au développement de carrière, counseling et orientation. Il vise en outre à faire connaître ces programmes. Au cours de l'exercice, il s'est entre autres mobilisé au sujet de l'obtention des bourses Perspective Québec pour les étudiantes et étudiants dans ces programmes de formation universitaires ainsi que de la nouvelle version de la Classification nationale des professions.

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2025



Sommaire

Rapport des auditeurs indépendants	66
Résultats	68
Évolution de l'actif net.....	69
Situation financière	70
Flux de trésorerie	71
Notes complémentaires.....	72
Renseignements complémentaires	78

Rapport des auditeurs indépendants

Aux membres de

L'ORDRE DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES D'ORIENTATION DU QUÉBEC

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'ORDRE DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES D'ORIENTATION DU QUÉBEC (l'« Ordre »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Ordre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Informations autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne

comprennent pas les états financiers et notre rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Ordre ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Ordre.



Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Ordre;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Ordre à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à en donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

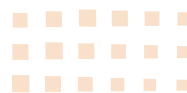
Michel Poirier,
CPA auditeur

Vaudreuil-Dorion
Le 14 juin 2025

Résultats

Exercice clos le 31 mars 2025

	Budget	2025	2024
Produits			
Cotisations annuelles	1 631 198 \$	1 631 803 \$	1 581 175 \$
Admission et équivalences	34 500	46 200	52 635
Vente de biens et de services	76 500	82 330	96 400
Formation continue et colloque (note 3)	175 820	193 651	407 588
Subventions (note 4)	144 352	51 943	36 619
Intérêts (note 5)	36 000	53 798	51 318
Ristourne du fonds d'assurance responsabilité	11 000	22 109	23 068
Divers	9 586	7 733	27 770
	2 118 956	2 089 567	2 276 573
Charges			
Inspection professionnelle (annexe A)	436 561	407 395	374 742
Bureau du syndic (annexe B)	363 198	298 496	331 441
Normes professionnelles et soutien à l'exercice de la profession (annexe C)	99 921	88 143	114 730
Formation continue (annexe D)	455 036	442 116	808 504
Communications (annexe E)	399 741	376 659	400 522
Conseil d'administration, assemblée générale et autres comités (annexe F)	154 864	137 076	141 529
Admission et équivalences (annexe G)	177 265	176 529	194 783
Répression des infractions commises par des non-membres (annexe H)	7 524	18 915	–
Conseil de discipline (annexe I)	32 352	–	24 146
Conseil interprofessionnel du Québec	22 619	22 619	21 691
	2 149 081	1 967 948	2 412 088
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(30 125) \$	121 619 \$	(135 515) \$



Évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2025

	Fonds de réserve	Fonds des immo- bilisations	Fonds d'assurance responsabilité	Fonds d'adminis- tration	2025 Total	2024 Total
Solde au début	269 395 \$	31 958 \$	242 929 \$	126 337 \$	670 619 \$	806 134 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	3 703	(23 558)	28 334	113 140	121 619	(135 515)
Affectation d'origine interne	-	-	(38 000)	38 000	-	-
Variation nette des immobilisations	-	23 036	-	(23 036)	-	-
Solde à la fin	273 098 \$	31 436 \$	233 263 \$	254 441 \$	792 238 \$	670 619 \$

Situation financière

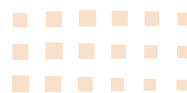
Au 31 mars 2025

	2025	2024
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	243 909 \$	811 209 \$
Placements temporaires (note 6)	2 381 672	1 344 560
Débiteurs (note 7)	37 905	55 496
Charges payées d'avance	106 064	49 928
À recevoir du fonds d'assurance responsabilité, sans intérêt ni modalité de remboursement prévue	38 000	–
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 8)	107 222	186 671
	2 914 772	2 447 864
Placements (note 8)	415 030	302 451
Immobilisations (note 9)	25 036	13 494
Actifs incorporels (note 10)	6 400	18 464
	3 361 238 \$	2 782 273 \$
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 11)	567 619 \$	567 648 \$
Produits et contributions reportés	1 875 772	1 499 954
Apports reportés (note 12)	87 609	44 052
À payer au fonds d'administration, sans intérêt ni modalité de remboursement prévue	38 000	–
	2 569 000	2 111 654
Actif net		
Fonds de réserve	273 098	269 395
Fonds des immobilisations	31 436	31 958
Fonds d'assurance responsabilité	233 263	242 929
Fonds d'administration	254 441	126 337
	792 238	670 619
Engagements contractuels (note 13)	3 361 238 \$	2 782 273 \$

Pour le conseil d'administration,

Caroline Dufour, c.o.,
administratrice

Jean-Pierre Cormier, c.o.,
administrateur



Flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2025

	2025	2024
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	121 619 \$	(135 515) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	11 493	12 948
Amortissement des actifs incorporels	12 064	12 064
Gain sur la cession d'immobilisations	-	(1 202)
	145 176	(111 705)
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	337 245	(105 716)
	482 421	(217 421)
Activités d'investissement		
Variation nette des placements temporaires	(33 130)	(58 606)
Acquisition d'immobilisations	(23 036)	(12 290)
Produit de la cession d'immobilisations	-	1 905
	(56 166)	(68 991)
Activités de financement		
Subventions encaissées	93 700	132 874
Subventions constatées à titre de produit	(50 143)	(88 822)
	43 557	44 052
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	469 812	(242 360)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	2 155 769	2 398 129
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	2 625 581 \$	2 155 769 \$
Constitution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Encaisse	243 909 \$	811 209 \$
Placements temporaires	2 381 672	1 344 560
	2 625 581 \$	2 155 769 \$

Notes complémentaires

Au 31 mars 2025

1. Statuts constitutifs et nature des activités

L'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec est constitué en vertu du *Code des professions du Québec*. Il remplit une mission de protection du public en s'assurant de la qualité des services d'orientation offerts par ses membres. À ce titre, il est responsable de l'émission des permis d'exercice, de la garde du tableau des membres, de la surveillance de l'exercice de la profession et du dépistage de la pratique illégale. L'Ordre est un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et est conséquemment exempté d'impôts.

2. Principales méthodes comptables

L'Ordre applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers, la durée de vie utile des immobilisations et des actifs incorporels amortissables et la répartition des salaires directement attribuables aux différentes rubriques à l'état des résultats.

Comptabilité par fonds

Les produits et charges afférents à la prestation des services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration.

Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations.

Le fonds d'assurance responsabilité présente les retournes du programme d'assurance responsabilité professionnelle, qui sont versées au fonds de stabilisation des primes géré par La Capitale assurances générales en cas de surplus d'opérations, afin de garantir la stabilité des primes futures. Un montant de 50 000 \$ y est affecté alors que l'excédent peut être décaissé selon les besoins et dispositions énoncés par l'Ordre, selon l'article 5.2.5 de la convention de gestion du programme de responsabilité professionnelle.

Le fonds de réserve présente les sommes réservées par le conseil d'administration afin de répondre aux imprévus qui pourraient survenir dans le futur.

Constataion des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les cotisations sont constatées linéairement sur la période couverte par ces dernières.

Les cotisations perçues pour une période subséquente sont présentées au bilan à titre de produits reportés.

Les intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Les autres produits sont comptabilisés lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que les biens ou les services sont reçus par le client, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.



Notes complémentaires

Ventilation des charges

L'Ordre applique la méthode de répartition des charges par fonction. Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les charges indirectes sont attribuées en fonction d'une clé de répartition selon un prorata pour chacun des départements. Les pourcentages de répartition de ces charges ont été déterminés par la direction en fonction des charges directement attribuables à chacune des fonctions.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	PÉRIODES
Mobilier et équipement	5 ans
Équipement informatique	Entre 3 et 5 ans
Améliorations locatives	5 ans

Actifs incorporels

Le site Web est comptabilisé au coût. Il est amorti en fonction de sa durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 ans.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations et les actifs incorporels amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le

négatif, et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que l'Ordre ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés, ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Ordre qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'Ordre évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des placements temporaires, des débiteurs et des placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créateurs.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Ordre détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans

la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

3. Activités de formation

La variation des produits et des charges liés aux activités de formation est due à la tenue d'un colloque dans les années impaires.

4. Subventions

	2025	2024
Ministère de l'Éducation et ministère de l'Enseignement supérieur		
Planification des services d'orientation	27 409 \$	18 476 \$
Espace parents – communauté virtuelle	22 734	13 497
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	1 800	–
Autres subventions	–	4 646
	51 943 \$	36 619 \$

5. Ventilation des revenus d'intérêts

	2025	2024
Fonds d'administration	43 870 \$	39 230 \$
Fonds de réserve	3 703	1 934
Fonds d'assurance responsabilité	6 225	10 154
	53 798 \$	51 318 \$

6. Placements temporaires

	2025	2024
Fonds de trésorerie	2 381 672 \$	1 344 426 \$
Fonds de réserve	–	134
	2 381 672 \$	1 344 560 \$

Les placements temporaires sont constitués de dépôts à terme, taux de 2,70 %, rachetables en tout temps.

7. Débiteurs

	2025	2024
Clients	8 357 \$	26 187 \$
Intérêts courus	7 439	6 241
Ristourne - Fonds de stabilisation	22 109	23 068
	37 905 \$	55 496 \$

8. Placements

	2025	2024
Dépôts à terme, taux de 3,60 % à 4,50 %, échéant à différentes dates jusqu'en septembre 2027		
Fonds de réserve	273 098 \$	269 261 \$
Fonds de stabilisation des primes d'assurances, sous la gestion de La Capitale assurances générales portant intérêt à un taux variable	249 154	219 861
	522 252	489 122
Placements réalisables au cours du prochain exercice	107 222	186 671
	415 030 \$	302 451 \$

Les encaissements à recevoir au cours des trois prochains exercices sont estimés aux montants suivants :

2026	107 222 \$
2027	85 814
2028	80 062
	273 098 \$

9. Immobilisations

	2025		2024	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement	117 303 \$	111 779 \$	5 524 \$	3 968 \$
Équipement informatique	165 518	160 620	4 898	9 526
Améliorations locatives	17 973	3 359	14 614	–
	300 794 \$	275 758 \$	25 036 \$	13 494 \$

10. Actifs incorporels

	2025		2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Site Web	60 320 \$	53 920 \$	18 464 \$

11. Crédoiteurs

	2025	2024
Fournisseurs	23 351 \$	29 642 \$
Charges courues	23 727	60 394
Salaires et vacances à payer	78 992	117 680
Taxes à la consommation	276 028	219 927
Déductions à la source	669	6 914
Office des professions du Québec	86 838	68 705
Assurances professionnelles	78 014	64 386
	567 619 \$	567 648 \$

Au 31 mars 2025, les sommes à remettre à l'État totalisent 276 921 \$ (226 841 \$ au 31 mars 2024).

12. Apports reportés

	2025	2024
Solde au début	44 052 \$	– \$
Encaissements de l'exercice	93 700	132 873
Constatés à titre de produits	(50 143)	(88 821)
Solde à la fin	87 609 \$	44 052 \$

13. Engagements contractuels

Les engagements pris par l'Ordre en vertu de baux totalisent 962 885 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants :

2026	180 083 \$
2027	183 544
2028	184 343
2029	179 706
2030	182 984
Autres	52 225
	962 885 \$



Location de bureaux

L'Ordre s'est engagé, conjointement et solidairement avec l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec, en vertu d'un bail à long terme, pour la location de ses bureaux sur une période de 12 ans se terminant en septembre 2030. La portion de l'Ordre des conseillers et conseillères en orientation du Québec représente 42 % du loyer total. Le solde estimé de l'engagement pour la durée restante du bail est de 549 480 \$ au 31 mars 2025.

Location d'un copieur

L'Ordre a signé un contrat de location pour un copieur. Le solde de l'engagement au 31 mars 2025 est de 17 780 \$, dont 3 556 \$ pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026, payable en 20 versements trimestriels de 889 \$, échéant en janvier 2030.

Location de serveurs

L'Ordre a signé un contrat de location et mise à jour de serveurs, sauvegarde journalière et hebdomadaire, et soutien aux usagers. Le solde de l'engagement au 31 mars 2025 est de 28 125 \$, dont 9 975 \$ payables durant l'exercice se terminant le 31 mars 2026, échéant en décembre 2027.

Tableau des membres

L'Ordre a signé un contrat pour la gestion du tableau des membres et de soutien en ligne. Le solde de l'engagement au 31 mars 2025 est de 367 500 \$, payable en 5 versements annuels variant entre 71 000 \$ et 76 000 \$, échéant en mars 2030.

14. Régime de retraite des salariés

L'Ordre offre à ses employés un régime de retraite simplifié de Desjardins Assurance-Vie Santé-Retraite. La part de l'Ordre, qui est imputée à cette dépense au même rythme que la dépense de salaire, correspond à 5 % des salaires bruts. La cotisation des employés est facultative. Les cotisations de l'employeur et des employés pour l'exercice clos le 31 mars 2025 s'élèvent à 46 469 \$ et 1 760 \$ (42 068 \$ et 3 450 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2024) respectivement.

15. Rémunération du conseil d'administration

Les administrateurs élus de l'Ordre reçoivent un jeton de 321 \$ (161 \$ pour une demi-journée) pour participer aux réunions des comités du conseil d'administration. Pour la participation aux séances du conseil d'administration, les administrateurs ne reçoivent aucune rémunération.

16. Instruments financiers

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'Ordre est exposé au 31 mars 2025 sont détaillés ci-dessous.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Ordre éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Ordre est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Ordre à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Ordre est principalement lié aux débiteurs.

L'Ordre consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintien des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'Ordre n'exige généralement pas de caution.

Pour les subventions à recevoir, l'Ordre évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers

fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'Ordre l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations de taux d'intérêt. L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'Ordre à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2025

	Budget	2025	2024
Annexe A : Inspection professionnelle			
Salaires	219 018 \$	212 559 \$	210 529 \$
Charges sociales	33 102	33 351	31 237
Perfectionnement	2 000	1 676	2 070
Honoraires	26 000	17 673	14 607
Frais juridiques	1 000	–	525
Déplacements et représentation	2 500	1 677	519
Frais de réunion	5 000	4 532	4 424
Divers	1 500	1 793	878
Quote-part des charges d'administration (annexe J)	146 441	134 134	109 953
	436 561 \$	407 395 \$	374 742 \$

Annexe B : Bureau du syndic

Salaires	148 766 \$	134 536 \$	171 830 \$
Charges sociales	20 340	15 691	19 054
Perfectionnement	2 000	2 150	1 975
Honoraires	32 760	31 842	8 855
Déplacements et représentation	2 000	1 734	2 773
Frais de réunion	500	–	–
Frais juridiques	35 000	14 264	29 706
Quote-part des charges d'administration (annexe J)	121 832	98 279	97 248
	363 198 \$	298 496 \$	331 441 \$



	Budget	2025	2024
Annexe C : Normes professionnelles et soutien à l'exercice de la profession			
Salaires	55 503 \$	52 193 \$	67 044 \$
Charges sociales	8 900	6 929	10 180
Honoraires	–	–	1 600
Frais légaux	2 000	–	2 243
Quote-part des charges d'administration (annexe J)	33 518	29 021	33 663
	99 921 \$	88 143 \$	114 730 \$

Annexe D : Formation continue

Salaires	111 203 \$	113 278 \$	103 124 \$
Charges sociales	18 714	18 848	16 004
Déplacements	4 317	4 212	360
Colloque	–	–	258 239
Honoraires	75 100	68 704	132 295
Promotion et publicité	3 500	5 985	5 335
Location et divers	23 705	23 579	555
Frais de réunion	10 859	10 437	585
Plateforme Espace compétence	55 000	51 507	54 785
Quote-part des charges d'administration (annexe J)	152 638	145 566	237 222
	455 036 \$	442 116 \$	808 504 \$

Annexe E : Communications

Salaires	204 647 \$	204 480 \$	211 096 \$
Charges sociales	37 504	35 732	36 447
Déplacements et représentation	3 000	2 077	2 925
Réunion	1 000	474	118
Promotion et publicité	11 000	6 253	25 733
Programmation et maintien du site Web	5 500	2 803	5 161
Divers	1 000	826	1 525
Honoraires	2 000	–	–
Quote-part des charges d'administration (annexe J)	134 090	124 014	117 517
	399 741 \$	376 659 \$	400 522 \$

	Budget	2025	2024
Annexe F : Conseil d'administration, assemblée générale et autres comités			
Salaires	40 292 \$	39 952 \$	35 591 \$
Poste et messagerie	5 000	1 890	–
Charges sociales	7 175	6 296	6 213
Honoraires	16 050	12 550	13 232
Perfectionnement	2 000	1 655	1 975
Déplacements et représentation	1 500	1 732	–
Frais corporatifs	30 899	27 869	42 992
Quote-part des charges d'administration (annexe J)	51 948	45 132	41 526
	154 864 \$	137 076 \$	141 529 \$

Annexe G : Admission et équivalences

Salaires	92 783 \$	92 231 \$	107 339 \$
Charges sociales	13 520	14 324	14 881
Poste et messagerie	500	–	400
Programmation et maintien du site Web	–	–	1 302
Honoraires	–	2 688	–
Déplacements et représentation	1 000	450	1 070
Réunion	8 000	7 749	7 745
Perfectionnement	1 000	965	4 520
Frais légaux	1 000	–	375
Quote-part des charges d'administration (annexe J)	59 462	58 122	57 151
	177 265 \$	176 529 \$	194 783 \$

Annexe H : Répression des infractions commises par des non-membres

Honoraires	5 000 \$	12 687 \$	–
Quote-part des charges d'administration (annexe J)	2 524	6 228	–
	7 524 \$	18 915 \$	–

Annexe I : Conseil de discipline

Salaires	– \$	– \$	3 127 \$
Charges sociales	–	–	346
Frais légaux	16 000	–	10 509
Frais de réunion	5 500	–	3 080
Quote-part des charges d'administration (annexe J)	10 852	–	7 084
	32 352 \$	– \$	24 146 \$



	Budget	2025	2024
Annexe J : Autres charges			
Salaires	260 787 \$	276 726 \$	312 669 \$
Charges sociales	39 645	41 748	45 632
Promotion et publicité	7 500	2 500	–
Déplacements et représentation	4 500	4 002	3 951
Perfectionnement	7 400	3 707	3 466
Honoraires	124 200	41 355	11 065
Loyer et aménagements	106 959	108 599	104 584
Assurances	2 887	2 773	2 457
Impression	3 000	1 984	5 155
Poste et messagerie	1 000	508	576
Télécommunications	5 810	4 549	5 548
Entretien et équipement de bureau	34 300	34 411	32 333
Programmation et maintien du site Web	23 000	20 723	21 000
Fournitures de bureau	3 000	2 450	3 057
Intérêts, frais bancaires et de cartes de crédit	45 000	50 767	43 040
Divers	2 000	3 229	52 375
Frais légaux	12 000	7 706	20 858
Frais de réunion	3 000	3 028	3 149
Cotisations à d'autres associations	6 000	5 874	4 859
Abonnements et documentation	300	300	578
Amortissement du matériel informatique	4 067	6 607	11 676
Amortissement du site Web	12 064	12 064	12 064
Amortissement du mobilier et équipement	1 527	1 527	1 272
Amortissement des améliorations locatives	3 359	3 359	–
	713 305	640 496	701 364

Répartition des charges d'administration

Inspection professionnelle (annexe A)	(146 441)	(134 134)	(109 953)
Bureau du syndic (annexe B)	(121 832)	(98 279)	(97 248)
Normes professionnelles et soutien à l'exercice de la profession (annexe C)	(33 518)	(29 021)	(33 663)
Formation continue (annexe D)	(152 638)	(145 566)	(237 222)
Communications (annexe E)	(134 090)	(124 014)	(117 517)
Conseil d'administration, assemblée générale et autres comités (annexe F)	(51 948)	(45 132)	(41 526)
Admission et équivalences (annexe G)	(59 462)	(58 122)	(57 151)
Répression des infractions commises par des non-membres (annexe H)	(2 524)	(6 228)	–
Conseil de discipline (annexe I)	(10 852)	–	(7 084)
	(713 305) \$	(640 496) \$	(701 364) \$



Ordre des conseillers
et conseillères d'orientation
du Québec

1600, boul. Henri-Bourassa Ouest, bureau 520
Montréal (Québec) H3M 3E2

Téléphone : 514 737-4717 ou 1 800 363-2643

www.orientation.qc.ca